

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 7<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984  
(91<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> Séance du Mardi 29 Novembre 1983.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — IX<sup>e</sup> Plan (deuxième loi de Plan). — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 5751).

Discussion générale :

MM. Planchou,

Clément,

Soury,

Robert Galley,

Germon,

Ligot, Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,

Jans,

Goulet,

Chauveau,

Esdras,

M<sup>me</sup> Fraysse-Cazalis,

MM. Narquin,

Benetière,

M<sup>me</sup> Lecuir,

MM. Fèvre, le secrétaire d'Etat,

Gascher,

Chauhard,

Bartolone.

Renvol de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Renvol pour avis (p. 5769).

3. — Ordre du jour (p. 5769).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,  
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

IX<sup>e</sup> PLAN (DEUXIEME LOI DE PLAN)

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,  
d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi définissant les moyens d'exécution du IX<sup>e</sup> Plan de développement économique, social et culturel (deuxième loi de Plan) (n<sup>o</sup> 1769, 1833).

Ce matin l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Planchou.

M. Jean-Paul Planchou. Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, mes chers collègues, le débat parlementaire sur le projet de deuxième loi de Plan ne porte pas sur le rôle ou sur le sens de la planification aujourd'hui. J'ai été d'ailleurs très étonné, à l'audition des orateurs qui ont pris la parole ce matin — je ne parle pas des rapporteurs — de constater qu'ils ont presque tous centré leur intervention sur la première loi de Plan, c'est-à-dire sur les choix macro-économiques, sur les équilibres, sur les grandes orientations, sur les axes stratégiques du Plan. Je ne crois pas qu'il s'agisse en l'occurrence de discuter à nouveau des condi-

tions de la réussite du Plan, de l'environnement économique. Le débat, mes chers collègues, a déjà eu lieu à l'occasion de l'examen de la première loi de Plan. Les seules références à la première loi de Plan, au cours de la présente discussion, ne devraient porter que sur les recommandations, les exigences qui ont alors été exprimées et qui ont été, ou qui n'ont pas été, retenues pour enrichir la deuxième loi de Plan.

A quoi sert donc ce débat ? Je pose d'emblée la question de la définition et de la délimitation des contours de ce débat par réaction aux interventions que nous avons entendues ce matin.

La deuxième loi porte sur les moyens d'exécution du IX<sup>e</sup> Plan : il nous appartient présentement de juger la cohérence et la portée de la capacité de cet instrument d'intervention dont l'Etat a choisi de se doter : le Plan.

Je pose également cette question — et M. le président de la commission des finances sera très intéressé par ma remarque — parce que, s'agissant des programmes prioritaires qui constituent la partie essentielle de ce projet et qui se caractérisent par des indicateurs, par des financements budgétaires sur cinq ans, la réalité de l'examen parlementaire est en jeu compte tenu des limites imposées par l'article 40 de la Constitution, dont M. le président de la commission des finances applique les normes avec compétence, certes...

**M. Alain Vivien.** Comme d'habitude :

**M. Jean-Paul Planchou.** ... mais aussi avec toute la discipline qu'implique cet article.

Le pouvoir d'amender n'est pas fondamentalement en cause puisque de très bons amendements sont déposés et, je l'espère, enrichiront très substantiellement le projet de deuxième loi de Plan, mais, vous l'admettrez, monsieur le secrétaire d'Etat, il est quand même difficile de modifier ou plutôt d'apporter quelques compléments utiles à l'architecture comptable des programmes.

Une autre raison de ce débat — c'est une remarque que m'inspire l'expérience — est que nous devons tirer quelques leçons, au moins en les posant sous forme d'interrogations, des deux débats que nous avons eus au printemps dernier. Pour tirer pleinement avantage de la procédure des deux lois de Plan, il est à mon avis nécessaire d'appréhender, dès la première loi, les orientations des programmes et des sous-programmes afin que la représentation nationale puisse jouer son rôle d'instance de proposition, d'appréciation et, éventuellement, de critique.

Il est vrai — et l'on peut s'en féliciter car la loi de réforme, dont je fus rapporteur, ne le mentionne pas — que les axes principaux de ces programmes, grâce d'ailleurs à votre insistance, monsieur le secrétaire d'Etat, ont été rapportés en annexe de la première loi et ainsi portés à la connaissance du Parlement. Mais vous savez qu'à l'époque il n'était pas envisagé, au moins explicitement, d'en débattre. Après cette expérience, il est tout à fait fondé que le Parlement apprécie les orientations des programmes et des sous-programmes — non pas dans le détail programmatique de leur traduction budgétaire — pour que, ensuite au cours de l'été, le Gouvernement établisse la programmation budgétaire. Je dis cela pour les plans à venir et notamment pour le X<sup>e</sup> Plan.

A quoi sert ce débat demandais-je tout à l'heure ? A mon avis, il doit répondre à trois préoccupations :

D'abord, apprécier la valeur des méthodes de planification mises en place ;

Ensuite, examiner particulièrement l'ordonnement et le contour des programmes et, plus largement, du texte ;

Enfin, juger l'avenir du IX<sup>e</sup> Plan et par là même celui de la planification.

Je reprendrai brièvement ces trois points.

Apprécier la valeur des méthodes de planification mises en place : telle est l'originalité profonde de cette loi. Ce sont en effet des méthodes novatrices qui confèrent une crédibilité nouvelle à la planification et qui peuvent assurer son renouveau dans l'avenir. Il s'agit principalement de la programmation et de la contractualisation.

Voyons tout d'abord les programmes prioritaires d'exécution.

Un travail de programmation tout à fait remarquable a été effectué et on ne peut que saluer, monsieur le secrétaire d'Etat, les efforts qui ont été entrepris dans ce domaine par vous-même, par vos collaborateurs et par les services du Plan. La nouveauté, par rapport aux programmes d'action prioritaires du

VII<sup>e</sup> Plan, réside dans le fait — il faut le souligner — que les choix financiers attachés à ces programmes connaissent une traduction budgétaire précise. Ainsi, vieille exigence de tous ceux et de toutes celles qui ont toujours eu foi dans la planification et dans son rôle, l'articulation Plan-budget devient une réalité. Elle constitue même une innovation majeure. En effet, elle s'inscrit dans des projections triennales des finances publiques, dont la validité, certes tout à fait positive, devrait cependant être à l'avenir améliorée par une prise en compte des recettes et non pas seulement des dépenses. Mais ce travail exigé et réclamé depuis de nombreuses années constitue une avancée décisive.

En tout cas, la précision de cette programmation ne découle pas d'exercices de planification à moyen terme aussi complets. J'en viens à des aspects que nous avons abordés dès la présentation de la première loi de Plan. En effet, au printemps dernier, la représentation nationale avait fait valoir, malgré la difficulté du travail, l'utilité d'un cadrage d'ensemble des principaux agrégats économiques, ne serait-ce que pour orienter et donc mobiliser les acteurs économiques. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir pris en considération cette exigence en faisant développer au moins un chapitre de cohérence financière. Cependant les deux hypothèses sur lesquelles cette cohérence financière s'appuie sont très voisines et appellent plusieurs questions. Faut-il en déduire que, sur cinq ans, un seul cheminement puisse être retenu ? Cela signifie-t-il que le Plan, en tant que variable exogène, ne pourrait guère influencer le cours des choses ? Bref, quel est le statut de ces hypothèses ? Sont-ce des prévisions, des scénarios ? Peut-être eût-il été plus utile de distinguer des hypothèses économiques à moyen et à long termes : cela aurait été pour le Plan, pour son rôle d'intervention, plus efficace.

Plus largement, une approche des échanges interindustriels, pour sérier les évolutions sectorielles, ainsi que des opérations financières pour appréhender notamment les rapports entre prélèvements et dépenses publiques — cela a été évoqué par M. le président de la commission des finances, ce matin, en lieu et place de M. Dominique Taddei, rapporteur, dont je salue le gros travail fourni dans son rapport écrit — ces approches, ces cadrages ne pouvaient que renforcer la prise du Plan sur la réalité d'aujourd'hui et de demain. A ce sujet, l'amendement adopté par la commission des finances demandant au Gouvernement de donner, à l'occasion d'un rapport sur l'exécution du Plan à venir, les indications nécessaires sur le volume et la structure des prélèvements obligatoires à l'horizon 1988, me semble être bienvenu. De toute façon, d'une manière ou d'une autre, il faudra à l'avenir tenir ce débat sur le volume et la structure des prélèvements obligatoires à long terme.

En définitive, et à certains égards paradoxalement, la planification que nous devons apprécier aujourd'hui au terme des deux lois est beaucoup plus incitative qu'elle n'est indicative ou prévisionnelle. Si c'est un point très positif dans un sens, je crois que, dans la perspective des Plans à venir, en particulier du X<sup>e</sup> Plan, un effort devra être accompli sur ce second caractère.

Après les programmes prioritaires d'exécution, examinons les contrats de Plan.

Les contrats de Plan sont des instruments d'incitation tout à fait privilégiés. A mes yeux, la contractualisation accroît considérablement le réalisme et la contrainte du Plan. Par les contrats de Plan, le IX<sup>e</sup> Plan est un Plan réaliste.

En ce qui concerne les contrats avec les régions, je ne ferai pas de commentaires sur les contrats eux-mêmes puisque nous avons compris le sens de cette contractualisation. Les amendements qui ont été adoptés en commission des finances, renforçant la concertation, d'une part, entre l'Etat et les régions pour définir les critères des priorités de l'aménagement du territoire, d'autre part, entre les sociétés nationales et les régions sur l'exécution des contrats de Plan des entreprises publiques ainsi que celui sur le renforcement du rôle des conférences financières régionales, concrétisant encore plus la portée et le contenu du Plan, ne peuvent que le rendre plus crédible.

Mais les contrats avec les entreprises publiques sont également essentiels pour la dynamisation de l'économie. Il n'est pour s'en persuader que de prendre en compte la masse des investissements réalisés par le secteur public industriel qui, cette année, dépassera 31 milliards de francs. Seulement, il est délicat d'apprécier leur valeur et leur poids, même si le projet de loi livre les grands axes de ces contrats, dès lors que l'on connaît mal leur contenu et, par conséquent, leur force d'engagement.

Certes, des dispositions d'affaires doivent demeurer secrètes, mais, pour ce qui est publiable, les forces sociales devraient, à l'avenir, en débattre — comme le prévoit d'ailleurs le projet de

loi — et ces éléments, à l'avenir toujours, devraient être annexés au Plan. Il est évident que l'élaboration des contrats selon le mode actuel ne contribue pas à mobiliser les parties concernées et que si les mesures que je préconise étaient adoptées, à la faveur de notre débat, le caractère démocratique du Plan y gagnerait assurément.

Complémentairement, il serait heureux que soit acceptée la proposition de contrats entre l'Etat et les établissements financiers bancaires et non bancaires qui permettraient assurément de mieux programmer l'effort d'investissement conformément aux priorités du Plan. Ces contrats de Plan, qui devraient être adaptables à chacun des établissements, sans avoir un caractère normatif très étendu, devraient comporter, complémentirement ou alternativement, deux dimensions, l'une, fonctionnelle, au regard du savoir-faire particulier de chaque établissement, pour assurer le financement d'expériences pilotes ou d'objectifs sectoriels précis, l'autre, géographique, à l'échelle d'un bassin ou d'une région, dans la mesure où c'est à ce niveau que les besoins du tissu productif sont le mieux perçus.

Examinons maintenant l'ordonnement et le contenu des programmes et, plus largement, du projet de loi.

Il est extrêmement positif que le programme n° 1 soit consacré à la modernisation de l'industrie en tant qu'axe stratégique du Plan, et les objectifs qu'il contient sont audacieux et ambitieux.

Il est important surtout que cette modernisation, comme le projet le souligne, s'applique de manière diversifiée tant aux structures de base et de transformation qu'aux structures de pointe et qu'elle dépasse l'industrie *stricto sensu* pour s'attacher à l'appareil productif tous azimuts.

Ainsi, cette priorité impérative hiérarchise la programmation du Plan à travers la formation, la recherche, les avancées technologiques, les conquêtes commerciales. Cette ambition remarquable nous montre combien, à moyen et à long terme, comme le soulignait d'ailleurs la première loi de Plan, la croissance économique est nécessaire pour réussir la rénovation des structures industrielles. Mais il en a été suffisamment question pour ne pas y revenir, avec, en particulier, l'adoption d'un différentiel de croissance et d'un objectif d'investissement productif à l'horizon 1988.

Cependant, cette priorité entre toutes les priorités, à laquelle, je le répète, se rattachent plusieurs programmes, suscite de ma part quelques remarques.

D'abord, le IX<sup>e</sup> Plan — je ne dis pas le programme prioritaire d'exécution n° 1 — ne décrit pas et ne renferme pas toute la stratégie industrielle du Gouvernement. C'est dommage puisqu'il s'agit de l'axe stratégique et simultanément puisque la modernisation est suffisamment créatrice de déséquilibres pour que ceux-ci soient lucidement planifiés et maîtrisés dans le temps.

Ensuite, cette avancée industrielle n'est pas aussi directement rattachée à l'évolution de l'emploi qu'on aurait pu le souhaiter. Sur ce point également, il n'est pas utile de reprendre le débat de la première loi de Plan et les remarques que nous avions alors exprimées. Pourtant il serait positif de rechercher les activités productives créatrices d'emplois à moyen et long termes, alors que l'industrie n'est pas actuellement pourvoyeuse nette d'emplois en raison notamment des gaps technologiques. En tout cas, la proposition de Dominique Taddei, qui est devenue un amendement de la commission des finances visant à maximiser les gains de productivité par l'utilisation plus longue et donc plus rationnelle de la machine, couplée à la réduction du temps de travail, est très importante dans cette perspective.

Par ailleurs, l'articulation entre le marché intérieur et les marchés extérieurs, si l'on s'en réfère au programme n° 7, n'est pas très explicite. Les orientations relatives à l'amélioration de nos capacités exportatrices forment indéniablement une cohérence puissante pour l'action. Or la maîtrise du marché intérieur est l'une des conditions majeures de la réussite et, en particulier, de la réussite industrielle du IX<sup>e</sup> Plan. Plus encore que l'application de la planification en période de crise, ce qui nous interroge aujourd'hui, et depuis que nous débattons autour du IX<sup>e</sup> Plan, c'est le rapport de la planification avec un haut degré d'internationalisation de l'économie, d'autant que, selon une étude récente de l'I. N. S. E. E., les secteurs les moins pénétrés sont ceux qui sont dominés par les firmes multinationales alors que ceux qui sont animés par des entreprises placées sous contrôle national seraient les plus exportateurs. Il y a donc, de ce point de vue, une difficulté supplémentaire à surmonter.

Aussi eût-il été utile qu'une approche sectorielle, par exemple, soit consacrée à cette problématique, c'est-à-dire une planification combinant politique industrielle, politique des marchés et

politique des échanges extérieurs, en instituant, notamment, un système d'information performant de prévention des importations, à l'inverse de ce que le rapport du IX<sup>e</sup> Plan prévoit pour les exportations, tout en explicitant, dans ce cadre, l'intervention du secteur public industriel et financier ainsi que la politique des marchés.

Cet effort est essentiel pour mener à bien le renforcement du tissu industriel afin d'éviter tout dualisme productif qu'une politique trop exclusivement exportatrice risquerait d'entraîner.

Enfin, l'action industrielle prise en considération dans le IX<sup>e</sup> Plan aurait gagné à être prolongée par des coopérations industrielles à l'échelle européenne. Il est vrai que la première loi de Plan évoque fort bien cette dimension. Dans la seconde loi de Plan, en revanche, des programmes plus précis auraient pu être définis, s'appuyant, par exemple, sur l'une des idées émises par un groupe de travail du Plan qui proposait la création d'agences européennes en vue de promouvoir une action industrielle.

Il est évident que j'approuve tout ce dont je ne parle pas et que je souligne tout ce qui pourrait améliorer le projet de loi.

**M. Alain Madelin.** Ah bon !

**M. Jean-Paul Planchou.** Monsieur Madelin, je vous fais observer que vos amis de la minorité qui se sont exprimés ce matin n'ont parlé que de la première loi de Plan et pas de la seconde.

**M. Pascal Clément.** On ne parle que de ce qu'on connaît !

**M. Jean-Paul Planchou.** Ils ont quelque six mois de retard !

**M. Didier Chouat,** rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Il leur a fallu le temps de comprendre !

**M. Jean-Paul Planchou.** Au-delà du débat que nous avons aujourd'hui, ne faut pas oublier qu'entre chacune de ses élections, si l'on peut dire, le Plan continue de vivre et que ses institutions pourront formuler des propositions dans les mois ou les années à venir.

Enfin, il nous faut juger l'avenir du IX<sup>e</sup> Plan et de la planification en général.

Cet avenir dépend, en premier lieu, d'une bonne exécution du IX<sup>e</sup> Plan et cette exécution, garantie d'une certaine manière par les programmes et les contrats, résulte autant de la qualité du suivi. Et sur ce point, dont vous avez parlé excellemment ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat, les engagements pris par le projet de loi sont extrêmement positifs et volontaires. La mise en place d'indicateurs de suivi des actions, l'adaptation du calcul économique ainsi que des instruments d'information et d'évaluation doivent permettre un contrôle efficace, d'abord dans les régions et au niveau national par les commissions, dont celle de l'industrie, et le comité des programmes, ensuite par le Parlement, au printemps à travers le rapport sur l'état des actions, des programmes et des contrats et à l'automne lors de la discussion de la loi de finances.

Ce dispositif très complet — je le dis avec force —, ne peut que rendre le Plan crédible aux yeux de l'ensemble des forces sociales, comme moyen de mobilisation des volontés.

Une bonne exécution appuyée par des procédures de suivi satisfaisantes est la meilleure manière de faire vivre le Plan et, au total, de préparer correctement le X<sup>e</sup> Plan.

D'où, en second lieu, le processus d'élaboration du Plan, à propos duquel à ce stade du délai je voudrais dire quelques mots, puisque l'occasion nous est déjà donnée de tirer des leçons.

Le processus d'élaboration du IX<sup>e</sup> Plan constitue à l'évidence un premier pas très appréciable vers une préparation démocratique. La consultation des régions fut inédite et beaucoup d'idées fortes et justes ont été avancées dans les commissions de travail du commissariat général où l'ensemble des forces étaient représentées. En revanche, il semblerait que la production de la commission nationale de planification fut plus décevante. Mais, en la matière, rien n'est figé.

A partir des principes de la loi de réforme, des progrès vers une élaboration toujours plus ouverte, plus démocratique peuvent et doivent être constamment réalisés. C'est aussi un élément de la crédibilité du Plan. Ces avancées, bien sûr, elles peuvent être enregistrées dans le cadre régional, à travers des modes de préparation adaptés. Elles peuvent aussi résulter des débats autour des contrats avec les entreprises publiques. Je ne reviens

pas sur ce qui a été dit au sujet des amendements, mais le caractère dynamique de l'élaboration du Plan résulte également des débats et des réflexions qui sont menés au sein des institutions du Plan.

C'est, en troisième lieu, de la place et du rôle des institutions du Plan que dépend l'avenir de la planification.

Le commissariat général au Plan qui a fourni un travail substantiel d'études depuis 1981 — et je tiens à saluer ici M. le commissaire général au Plan — doit jouer un grand rôle d'utilité sociale et de concertation. En particulier une place plus importante qu'aujourd'hui, sous l'autorité du Premier ministre et du secrétaire d'Etat chargé du Plan, doit lui être accordée dans les négociations interministérielles afin de faire prévaloir les préoccupations à moyen terme.

Dans le même temps, le commissariat au Plan doit animer les grands débats de l'heure pour être en prise sur la réalité et aider le Gouvernement dans son mode de décision — comme cela a été déjà entamé — en élargissant l'éventail de discussion des acteurs sociaux. Dans le même ordre d'idées, il serait fort appréciable que les propositions avancées dans les groupes de travail du Plan soient prises en considération par les autorités gouvernementales. On peut faire référence aux propositions des rapports Teulade, Bonin, et de bien d'autres.

Cela étant, ce rôle ambitieux que doit jouer le commissariat au Plan suppose pour les exercices à venir une réévaluation sensible de ses moyens matériels pour mener à bien études et enquêtes.

Au-delà du commissariat général au Plan, c'est l'insertion de l'action des administrations dans le moyen et long terme qui peut donner un nouvel élan à la planification, notamment par la mise au point de mécanismes institutionnels propres à insérer le Plan au centre des préoccupations des services de l'Etat : l'utilisation renouvelée des budgets de programme et l'encouragement apporté à l'instauration de conseils de la planification dans chaque ministère vont favorablement dans ce sens.

Pour conclure cette intervention, je répondrai à une question, posée notamment par les détracteurs du Plan et qui a été évoquée par M. Barnier ce matin : le IX<sup>e</sup> Plan pèsera-t-il d'un poids décisif sur l'évolution économique et sociale du pays ? En d'autres termes, que seront les effets de la mobilisation sur cinq ans des 350 milliards de francs relatifs aux programmes prioritaires ?

D'aucuns rapprochent cette enveloppe des 200 milliards prévus dans le cadre des programmes d'action prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan. Je pense que cette mise en parallèle n'est pas fondée. D'abord, parce que les enveloppes des P. A. P. ne connaissent pas de traduction budgétaire à la différence des programmes du IX<sup>e</sup> Plan. Ensuite, parce que ces enveloppes pour la plupart n'ont pas été réalisées, et celles qui l'ont été — par exemple le programme des télécommunications — ont abouti à un développement très appréciable de la branche, ce qui laisse augurer des résultats très positifs pour chacun des programmes prioritaires. Enfin, parce que 350 milliards de francs injectés au cours d'une période de moindre croissance — au moins au départ du quinquennat — doivent avoir une efficacité économique supérieure. Car il est évidemment difficile de mesurer l'ensemble des effets induits.

En tout cas, l'avenir du IX<sup>e</sup> Plan commence avec la réalisation des programmes prioritaires. C'est à cette condition que le Plan apparaîtra crédible aux yeux de l'opinion et représentera une stratégie du redressement, M. Barnier aurait pu ajouter — c'est presque de saison — une stratégie du remonte-pente.

Le groupe socialiste, dont je suis le porte-parole aujourd'hui, apporte tout son soutien à ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Clément.

**M. Pascal Clément.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne dispose pas d'une demi-heure pour exprimer mon accord, mais de cinq minutes seulement pour vous adresser quelques critiques.

**M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.** Aimables ?

**M. Pascal Clément.** Bien sûr !

Vous nous soumettez cette deuxième loi de Plan en même temps que le bilan du plan intérimaire, ce qui permet à tout homme raisonnable de réfléchir sur ce qui a été fait et sur les moyens de préparer l'avenir. Cette concomitance — et je vous rends hommage sur ce point — ne semble pas vous conduire à

vous interroger le moins du monde sur la crédibilité du texte qu'il nous est demandé aujourd'hui de voter. Pourtant, sans reprendre les arguments qu'ont développés ce matin, dans leurs excellentes interventions, mes collègues M. Méhaignerie et M. Barnier, comment voulez-vous que nous vous croyions à ce que vous nous promettez pour demain alors que, hier, il ne s'est pas passé ce que vous aviez prévu, quand les faits n'ont pas contredit vos promesses ?

Vous mettez l'accent, dans le présent texte, sur les relations entre l'Etat et les régions. Ainsi que j'ai pu le constater lorsque vous avez eu l'amabilité de venir dans ma région, vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, un homme de dialogue. Mais le drame, c'est que vous vivez sur une autre planète, la planète socialiste où les faits n'ont pas d'importance. A droite de cet hémicycle, en revanche, on en tient compte. On peut être un homme charmant — c'est votre cas, monsieur le secrétaire d'Etat — mais ne rien comprendre à ce qui se passe.

Nous débattons longuement ici, par trois fois si l'on compte la loi intérimaire, de l'utilisation du 8 p. 100 du budget de l'Etat. Il est quand même extraordinaire de faire ce show, non télévisé au demeurant (*sourires*), pour 8 p. 100 du budget de l'Etat ! Je vous pose donc une question fondamentale, monsieur le secrétaire d'Etat : que fait-on du reste de l'argent qui forme le budget de l'Etat ? Mises à part des actions dont le caractère national est évident, comme la politique étrangère, la défense, la sécurité, le budget de l'Etat doit normalement s'orienter vers les régions. Or elles ne sont concernées que par 8 p. 100 de ce budget. Alors, où va l'argent des Français ?

Les dotations des P. P. E. ne traduisent pas un effort très important. Je sais bien que les députés ne servent pas à grand chose en matière budgétaire.

**Un député socialiste.** Vous en savez quelque chose !

**M. Pascal Clément.** On vote un budget mais, ensuite, intervient la régulation budgétaire — le président Goux ne me contredira pas — et, finalement, ce qu'on a voté ne se retrouve pas sur le terrain. Pour la planification régionale, il y aura un redoublement des dépenses publiques, et il est vraisemblable que nous n'obtiendrons même pas ce qui nous est promis, sous prétexte qu'il y a un déficit à contenir. Ce déficit à contenir aurait dû inciter les auteurs du Plan à parler d'une lutte qui nous concerne tous, la lutte contre l'inflation. Or elle est à peine évoquée. En revanche, on nous dit qu'il faut mobiliser l'épargne des ménages. Mais comment le faire, monsieur le secrétaire d'Etat, alors que, dans le même temps, vous restreignez très fortement leurs revenus ? Il y a là des incohérences fondamentales.

En ce qui concerne les contrats Etat-régions, plusieurs critiques peuvent être formulées quant aux modalités de financement. Je soulignerai d'abord que les actions relevant des priorités nationales n'ont pas été négociées entre les régions et l'Etat. Vous nous les avez imposées, « octroyées », monsieur le secrétaire d'Etat. On nous a dit : voilà les priorités nationales qui ont été votées démocratiquement par le Parlement ; chaque région française doit s'y conformer, doit s'y plier. Et c'est effectivement ce que nous avons fait, puisque c'était ça ou rien. Il n'est pas une région, monsieur le secrétaire d'Etat, qui refusera de voter les plans Etat-régions. C'est ça ou pas d'argent ! La décentralisation nous coûte déjà assez cher. On ne va pas manquer l'occasion de tirer quelque argent de cet Etat si exigeant.

Les régions, pour financer ces actions, devront consentir un énorme effort, alors que le Plan nous est imposé. Et nous ne sommes pas certains qu'il n'y aura pas entre les régions françaises des distorsions quant aux capacités de financement. Personne n'ignore qu'entre le Limousin et la région Rhône-Alpes, par exemple, il y a des différences en ce qui concerne les capacités de financement. Or le Plan n'apporte aucune réponse aux difficultés spécifiques des régions françaises.

J'ai observé dans le rapport de M. Taddei que, pour l'aménagement du territoire, chaque région française devrait trouver en elle-même les ressources pour essayer d'aller de l'avant dans le domaine économique. Monsieur le secrétaire d'Etat, le rôle de l'aménagement du territoire est de répartir des richesses. Or on ne parle plus de répartir des richesses. Il est vrai qu'il n'y en a plus beaucoup. Mais on oublie cette distorsion qui existe entre régions pauvres et régions riches.

Le financement des actions d'intérêt spécifiquement régional et de celles qui ne relèvent pas d'un P. P. E. soulève également des difficultés. Est-ce qu'il n'y a pas risque de contradiction entre l'affirmation de l'exercice d'une politique autonome des régions et la procédure d'évaluation de la cohérence des plans régionaux avec le Plan national ? Le projet n'apporte sur ce

point aucune réponse satisfaisante. Il indique que l'Etat concourra au financement de ces actions à travers divers fonds interministériels — le F.I.A.T., le F.I.D.A.R. — ainsi que par un financement imputé sur les chapitres dont une partie des crédits sera réservée pour assurer l'exécution par l'Etat de ses engagements contractuels.

**M. le président.** Monsieur Clément, il faut conclure !

**M. Pascal Clément.** Or on peut en déduire, *a contrario*, que le cofinancement d'origine étatique des actions régionales demeure incertain, puisqu'il n'a pas fait l'objet d'une évaluation tenant compte des besoins ni, *a fortiori*, d'une programmation.

Les plans régionaux sont adoptés après le Plan national. Or les orientations arrêtées en matière de dépenses de l'Etat impliquent que les crédits des administrations dont les actions ne sont pas, du point de vue de Plan, jugées prioritaires connaîtront pour le moins un certain tassement.

Les moyens consentis par l'Etat pour financer les actions classées comme spécifiquement régionales seront donc nécessairement modestes, et peut-être limités aux dotations des divers fonds interministériels.

En conclusion, on ne peut qu'approuver vos propos, monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque vous rappelez que les contrats de Plan Etat-régions ne trouveront de réelle consistance que si des moyens budgétaires sont préalablement dégagés en leur faveur.

Il apparaît cependant, à l'évidence, que le but recherché ne sera pas atteint. Les régions auront de grandes difficultés à établir des contrats de Plan et surtout à les faire respecter par l'Etat. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Soury.

**M. André Soury.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe communiste enregistre avec intérêt les avancées que traduit le projet de loi en discussion en faveur de l'agriculture, des industries agro-alimentaires et des activités liées à la forêt, par rapport aux mesures contenues dans la première loi de Plan.

Cela nous semble aller dans le sens des assurances données par le Président de la République au cours de sa récente visite en Poitou-Charentes, lorsqu'il a déclaré que « la rénovation de la capacité industrielle de la France ne doit pas se dérouler au détriment des campagnes ».

Je veux cependant souligner l'ambiguïté qui demeure.

Le programme prioritaire d'exécution n° 1 est toujours destiné à moderniser la seule industrie. Or un sous-programme est consacré à l'agriculture et à l'agro-alimentaire. Cela prouve bien que le P.P.E. en cause concerne d'autres activités que l'industrie.

Le sous-programme n° 5 confirme cette ambiguïté. Il est destiné au financement de la modernisation des activités productives et s'applique donc, je le suppose, à l'agriculture sans que celle-ci soit expressément nommée. Cette lecture ne ferait d'ailleurs que confirmer une situation déjà existante puisque l'agriculture peut bénéficier des Codévi.

J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous m'indiquiez si cette lecture est la bonne.

Cela dit, au cours de la discussion de la première loi de Plan, notre groupe avait estimé que l'aménagement rural ne devait pas être considéré comme une charge, mais comme un atout supplémentaire pour atteindre les objectifs de redressement économique que la gauche a fixés.

Je veux insister à nouveau sur cet important dossier. Il faut d'abord être clair sur un point : l'Etat de désertification dans lequel la droite a laissé une partie importante de nos régions rurales n'a rien de fatal. On ne rappellera jamais assez que l'exode rural aurait pu être maîtrisé pour en faire un élément de progrès compatible avec la nécessaire évolution des sciences et des techniques. Mais on l'a précipité, sacrifiant dans la course à je ne sais quel productivisme sélectif, des centaines de milliers d'exploitations agricoles jugées non rentables : 49 départements considérés comme zones fragiles, dont 17 atteindraient le seuil critique en 1990. Tel en est le lourd bilan.

En vingt ans, dans de vastes régions, les communes rurales ont perdu la moitié de leurs habitants. Quel gâchis ! C'est une situation insupportable, dont la gauche ne peut s'accommoder, car les mesures nécessaires pour arrêter l'hémorragie et rétablir l'équilibre sont moins coûteuses que l'abandon d'une partie de notre potentiel de production.

Je veux ici ouvrir une parenthèse pour souligner que, si le développement des grandes surfaces n'est pas maîtrisé, il ne restera bientôt plus, à voir ce qui se passe dans ma circonscription, un seul commerce dans nos communes rurales. Cela est tout à fait inacceptable car c'est un élément important de la désertification, contre laquelle nous luttons, sachant que la modernisation du pays ne peut se faire en abandonnant une partie de son territoire.

C'est pourquoi, lors de la discussion de la première loi de Plan, tout en notant qu'elle comportait les éléments d'une politique nouvelle, nous avons regretté que ne soit pas mieux affirmée la volonté de rupture avec le passé.

Nous relevons dans la deuxième loi du Plan la marque d'un manque de croissance sur l'ensemble des objectifs du Plan. Elle se retrouve évidemment au niveau du financement. Bien qu'un effort global réel se traduise dès 1984 par une augmentation de 16 p. 100 des crédits destinés à la modernisation économique et sociale du pays, ce qui est fort positif, on peut s'interroger sur les limites d'une augmentation de 7 p. 100 par an des crédits globaux. D'autres que moi en parleront. Mon souci est de revendiquer que, dans cet ensemble, le dossier de l'aménagement rural soit traité à part entière. A cet égard, nous nous félicitons de retrouver dans le projet en discussion les outils permettant de le faire.

Il s'agit bien entendu de l'agriculture, des industries agro-alimentaires et des activités liées à la forêt, ce dernier point devant englober à notre sens toute la filière bois, ce qui est sans doute insuffisamment développé dans le texte. En faisant de ces trois points une politique globale, le projet jette les bases d'un véritable aménagement rural.

Il est intéressant que cette politique soit choisie comme une contribution au redressement de la balance commerciale et à la bataille pour l'emploi. Nous retrouvons là les souhaits que nous avons formulés dans la discussion de la première loi de Plan. Nous apprécions aussi — et il y a là, semble-t-il, volonté de rupture avec le passé — le fait que l'agriculture, l'agro-alimentaire et la filière bois soient voulus en expansion et que la compétitivité soit fondée en premier lieu sur la diversité de notre agriculture et le maintien du plus grand nombre possible d'exploitations. C'est sans doute à partir de cette définition de la mission du secteur rural, même si l'on retrouve au fil de l'examen des douze programmes prioritaires d'exécution un enrichissement non négligeable des mesures contenues dans la première loi de Plan, qu'il nous faut être, tant il y a à faire, encore plus exigeants concernant les moyens.

En conclusion, je voudrais appeler l'attention du Gouvernement sur quelques points liés à l'application des mesures que je viens d'évoquer.

Pour nous, il va de soi que les objectifs pour cette agriculture diversifiée et en expansion supposent d'abord les garanties pour notre production nationale, incompatibles avec l'élargissement du Marché commun, en même temps qu'une fermeté pour nous protéger des menaces que font peser actuellement, au niveau européen, ceux qui veulent imposer, dans le sens que nous savons, une réforme de la politique agricole commune,

La réussite exige aussi, sur le plan intérieur, une orientation plus résolue en faveur de l'exploitation familiale et de ses revenus, de la diversité de l'agriculture et de ses structures et du pluralisme syndical.

Quant aux deux autres secteurs, l'agro-alimentaire et la filière bois, ils peuvent rapidement aider à arrêter l'hémorragie de nos campagnes, dans la mesure où les contrats de Plan Etat-régions les classeront dans les priorités prises en compte au titre de l'aménagement du territoire.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les brèves observations générales que je voulais présenter sur ce texte, en me réservant la possibilité d'y revenir plus concrètement dans la discussion des crédits budgétaires figurant à l'article 2 du projet de loi qui nous est soumis. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Un Plan, avez-vous dit, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est une morale s'appuyant sur une loi.

A travers l'évaluation chiffrée des programmes d'action prioritaire que vous nous présentez et qui tiennent lieu de moyens d'exécution du IX<sup>e</sup> Plan, vous vous engagez sur ce point, et vous essayez de produire des chiffres pour appuyer votre morale.

Permettez-moi une première remarque. A côté des actions que nous considérons avec vous comme prioritaires — je veux parler des six premières actions et, à la rigueur, des deux dernières — les quatre autres sont strictement des prolongations des incantations socialistes auxquelles vous nous avez habitués et dont, d'ailleurs, le pays a pu apprécier, année après année, la portée.

Il suffit, pour prendre un exemple, de se reporter, dans nos conseils généraux et régionaux, aux appréciations qui sont portées à tous les niveaux sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement pour mesurer le scepticisme qui accompagnera la lecture des pages 79 et 80 de votre annexe.

Ma deuxième remarque, qui rejoint d'ailleurs celle que je faisais lors de la présentation du premier plan intérimaire, oublié aussi vite qu'il avait été voté, c'est que ce Plan ne fait nulle mention des actions qui peuvent, je dirai même qui doivent être conduites dans les secteurs de notre vie industrielle en difficulté.

Selon vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que penseront les cadres et les ouvriers de la sidérurgie d'un plan d'action prioritaire qui ignore délibérément le drame qu'ils vivent quotidiennement ? Croyez-vous qu'ils n'auraient pas choisi d'autres actions prioritaires que celles que vous proposez d'engager ?

Votre Plan dans ce domaine est affligeant, car votre texte donne l'impression qu'il n'y a rien à faire. J'ai été ainsi surpris de ne trouver dans les actions prioritaires à mener ni projet de reconversion à opérer en matière de sidérurgie ni études de modernisation à y lancer. Dans le domaine de la technologie, il n'est pas question de l'élaboration de certains aciers spéciaux, de nouveaux types de fonte alliée. Voilà pourtant des projets que j'aurais souhaité trouver.

Et quelle opinion sera celle des cadres, des ouvriers et des spécialistes des charbonnages lorsqu'ils verront la place qui est faite au charbon dans votre action prioritaire tendant à réduire notre dépendance énergétique ? Ils se souviennent aujourd'hui des propos tenus par M. le Premier ministre en octobre 1981 à l'occasion du lancement du programme d'indépendance énergétique. Je vous les rappelle : « Compte tenu de ses capacités techniques et financières, la France dans ce domaine du charbon n'a pas le droit à l'erreur. Nous allons réactiver l'industrie minière et charbonnière. Il ne s'agit surtout pas de réduire la production du charbon mais de l'augmenter. » Et M. le Premier ministre fixait l'objectif souhaitable à hauteur de 30 millions de tonnes.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Dix-huit millions et demi de tonnes en 1983, après les 20 millions et demi de 1982. Nous allons exactement à l'inverse de la direction proposée. L'Etat subventionne 90 p. 100 de la production, le rendement a baissé de 6,7 p. 100, le prix de revient a crû de 27,8 p. 100. Pensez-vous honnêtement, monsieur le secrétaire d'Etat, que le sous-programme n° 4 que vous nous présentez soit de nature à redresser la barre ?

Mais mon observation de fond portera aujourd'hui sur la recherche. Dans l'article 3, vous incorporez à votre projet de loi sur le IX<sup>e</sup> Plan la loi du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique. Pour autant que j'ai pu faire le calcul avec les chiffres et en comparant les deux lois, vous semblez faire vôtres les perspectives qui avaient été esquissées à l'époque. Je veux parler d'une augmentation en volume des crédits de 17,8 p. 100 par an en francs constants d'ici à 1985, avec sans doute, pour être cohérent, une augmentation annuelle de 4,5 p. 100 en moyenne des effectifs employés dans la recherche publique.

Eh bien ! monsieur le secrétaire d'Etat, vous auriez dû vous reporter à la discussion que nous avons eue ici il y a quelques jours sur le programme de la recherche prévu pour 1984, pour mesurer combien devient irréaliste votre action prioritaire en faveur de la recherche. En effet, l'augmentation en volume pour cette première année du Plan est de 8,5 p. 100 et les effectifs ne progressent que de 1,5 p. 100.

Le temps me manque pour souligner toutes les invraisemblances qui figurent dans votre programme. Nous ne croyons pas qu'il soit réalisable, et nous le déplorons. Nous avons entendu dire ici : c'est la faute à la crise, c'est la faute au dollar. Ce sont des raisons qui auraient dû vous rendre plus prudent dans l'évaluation chiffrée. Au lieu d'affirmer, comme vous l'avez fait, que ce Plan est une loi imprescriptible, vous auriez dû écouter mon ami Michel Barnier qui, ce matin, rappelait que, au-delà des discours, des promesses, des intentions, tout dépend de la politique économique. C'eût été plus moral.

Pour ma part, je considère que ce Plan n'a, hélas ! que bien peu de chances de se réaliser. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Germon.

M. Claude Germon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la deuxième loi de Plan définissant les moyens d'exécution du IX<sup>e</sup> Plan s'ouvre sur l'objectif de « moderniser l'industrie grâce aux nouvelles technologies et à un effort d'épargne ».

En effet, dans un monde qui évolue vite et où l'ordre des nations est en passe d'être bouleversé, c'est sa capacité industrielle qui vaudra à notre pays de figurer en cette fin de siècle aux tout premiers rangs ou au contraire d'être rangé définitivement et sans espoir de retour parmi les nations de seconde zone.

C'est autour de cette ambition que s'articulent les autres programmes prioritaires d'exécution, qu'il s'agisse de la rénovation du système d'éducation, du développement de la recherche et de l'innovation, de la réduction de la dépendance énergétique. L'équilibre de nos échanges, le financement de la protection sociale, le mieux-vivre dans sa ville ou la réduction du chômage sont conditionnés par les résultats de la bataille industrielle.

Nous ne partons pas de rien. Nous avons des atouts. Dans plusieurs domaines, nous sommes en tête : aérospatiale, transports, électronucléaire, téléphone.

Mais cette spécialisation dans laquelle s'est engagée l'industrie nationale depuis une décennie s'accompagne de graves faiblesses. Les plus dommageables s'appellent diminution de l'investissement, vieillissement de l'appareil productif et perte de compétitivité, profonde dégradation de la rentabilité, fort ralentissement des gains de productivité, endettement important entraînant de lourdes charges d'intérêts, c'est-à-dire un transfert financier qui appauvrit l'industrie au profit des banques. S'y ajoute, enfin, la suppression de 100 000 emplois industriels par an. C'est cela qu'il nous faut transformer.

Le premier sous-programme du programme prioritaire d'exécution n° 1 a pour objet d'encourager la diffusion des nouvelles technologies dans les industries manufacturières et l'artisanat.

Les P.M.I. manufacturières représentent 1 900 000 salariés, 520 milliards de chiffre d'affaires, 20 000 entreprises de plus de dix salariés. Elles ont contribué en 1982 pour près de 35 p. 100 à la production et aux exportations de l'industrie française dans son ensemble.

Mais le solde du commerce extérieur pour cette catégorie d'entreprises est passé de 2,4 milliards de francs d'excédents en 1974 à un déficit de 9 milliards de francs en 1982, les importations provenant pour près de 80 p. 100 des pays industrialisés. Les effectifs ont diminué de 350 000 personnes et cette érosion se poursuit au rythme de 60 000 par an.

Cette évolution extrêmement préoccupante est liée à la faiblesse de l'investissement. L'âge moyen du parc de machines-outils dans ce secteur industriel est de seize ans. Il faut tenter de renverser cette tendance et de développer la productivité à partir de nouvelles technologies.

Cette modernisation s'appuie sur plusieurs actions importantes.

Premièrement, les entreprises qui envisagent de se moderniser pourront bénéficier de concours publics pour la réalisation de diagnostics rapides ou approfondis. Sur la durée du programme, 5 000 diagnostics pourront être aidés.

Deuxièmement, 250 projets pilotes seront lancés dans l'ensemble des régions. Ces projets, qui associeront étroitement des P.M.I. utilisatrices et des fabricants de matériel productif devront, tant sur le plan des procédures que sur le fond, traiter de façon exemplaire les problèmes sociaux liés à la modernisation industrielle.

Troisièmement, la création et le développement par les régions ou les fédérations professionnelles de pôles de compétence seront encouragés notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-régions.

Quatrièmement, un effort considérable de formation à la maîtrise des nouvelles technologies sera entrepris, par l'éducation nationale pour la formation de base et par les organismes habilités pour la formation professionnelle.

A titre d'exemple, le ministre de l'éducation nationale mettra en place d'ici à 1986 les formations nécessaires pour 300 techniciens supérieurs et 200 ingénieurs par an spécialisés dans la productique, 3000 techniciens et 1500 ingénieurs par an pour les industries utilisatrices. Un effort d'ampleur comparable sera engagé dans le domaine de la formation permanente par le ministère de la formation professionnelle et par le ministère de l'emploi.

Il faut noter, aussi, les études sur les qualifications et les conditions de travail, menées par le centre d'études et de recherches sur les qualifications et par l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail et destinées à la prise en compte de ces problèmes dans les plans de modernisation des entreprises.

Ces moyens doivent permettre d'inverser la tendance des dix dernières années et d'engager la modernisation de nos industries manufacturières pour y consolider 2 000 000 d'emplois.

C'est la même orientation qui sous-tend le sous-programme n° 4 tourné vers la diffusion des nouvelles technologies dans le bâtiment et les travaux publics.

Certains ne manquent pas de nous dire que notre action de modernisation joue sur la demande des entreprises et que nous allons les inciter à accroître les importations de biens d'équipement au détriment de la balance commerciale, et il est vrai que l'industrie française des biens d'équipement est insuffisante. Le taux de pénétration de notre marché est, en effet, de 40 p. 100 en matière de biens d'équipement professionnel.

Si la tendance à l'accroissement rapide des taux de pénétration du marché intérieur constaté entre 1974 et 1981 se poursuivait sur un marché en croissance, les importations de biens d'équipement constitueraient rapidement une cause d'aggravation de notre déséquilibre extérieur.

La question qui se pose est donc celle des dispositions susceptibles de renforcer la capacité des entreprises du secteur à faire face à l'accroissement de la demande intérieure pour des biens d'équipement sans cesse plus complexes et plus performants. C'est à cela que répond le sous-programme n° 2, qui a pour objectif de favoriser l'émergence d'une offre compétitive pour les biens d'équipement avancés.

Le plan de redressement de l'industrie de la machine-outil se met en place progressivement. Malgré une conjoncture défavorable, les premiers résultats sont encourageants : l'effort sera poursuivi pour doter notre pays d'une production de machines à commandes numériques, de centres d'usinages, d'ateliers flexibles.

Les composants de la productique feront l'objet d'un soutien considérable, non seulement autour des grandes entreprises qui doivent constituer des pôles d'envergure internationale, mais encore par le développement des P.M.I. innovantes.

Dans ces secteurs décisifs, le goulet d'étranglement est encore souvent au niveau de la formation des hommes. L'objectif du Plan est ambitieux : c'est 100 000 professionnels par an pendant cinq ans qui seront formés à ces nouvelles technologies, qui sont au cœur de la filière électronique.

Il en est de même pour les biotechnologies et les nouveaux matériaux. Ce sont des secteurs où il faut viser à long terme. Nous devons rattraper notre retard du point de vue de la formation des ingénieurs.

La cohérence technique du IX<sup>e</sup> Plan en matière industrielle est ainsi assurée : les industries d'avenir à pénétration horizontale vont à la fois placer la France au rang des grandes puissances technologiques et irriguer le tissu industriel dit « traditionnel », le régénérer, lui redonner une nouvelle compétitivité et assurer le maintien de l'emploi. Grandes entreprises et P.M.I. s'épauleront, cependant que la frontière entre services et industrie deviendra plus mouvante.

Reste, enfin, la cohérence financière.

On constate, premièrement, que plus de 16 milliards seront mobilisés sur le budget de 1984 à 1988 pour moderniser l'industrie, deuxièmement, que 5 milliards sont affectés à l'encouragement de la diffusion de nouvelles technologies dans les industries manufacturières et l'artisanat, c'est-à-dire à la demande de biens d'équipement, cependant que 7 milliards sont destinés à favoriser l'émergence d'une offre compétitive pour les biens d'équipement avancés et, troisièmement, que, pour la première fois, le projet de budget pour 1984 prend en compte les objectifs du Plan.

Mais les financements les plus massifs sont extrabudgétaires. Favoriser la constitution de fonds propres devient une réalité. En 1983, les entreprises ont trouvé dix milliards de fonds propres sur les marchés financiers, contre six milliards en 1982 et trois milliards au cours des années précédentes.

Notons aussi la proposition des fonds salariaux, la procédure M.E.C.A. la mutualisation des risques de nature à modifier le comportement des banques, la création de nouvelles procédures d'assurance et, enfin, ce qui n'est pas le moins important, des exonérations de charges sociales et fiscales pour les entreprises mettant en œuvre des programmes de productique dans les industries manufacturières, en les liant à la réduction du temps du travail.

Enfin, le fonds industriel de modernisation, alimenté par les Codevi, apporte des moyens de financement considérables. Selon la correspondance financière, le montant des dépôts s'élèverait déjà à plus de vingt-six milliards de francs. Au-delà de cette somme, ne faut-il pas voir là un intérêt nouveau porté par les Français à leur industrie ?

Si tel est le cas, ce que nous souhaitons, ce mouvement d'intérêt sera un élément puissant de réussite sur un terrain où se joue l'avenir de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Ligot.

**M. Maurice Ligot.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, plus une économie jouit de libertés, plus elle est dynamique et en progrès, moins elle s'accommode des objectifs et des carcans de la planification. Disons-le clairement, il est trop évident que la planification est, souvent, partage de la médiocrité en même temps que source de stagnation. Il n'est que de regarder dans les pays d'Europe de l'Est. (Murmures sur les bancs des socialistes.)

**M. Guy-Michel Chauveau.** Oh ! la, la !

**M. Maurice Ligot.** Si l'opposition d'hier critiquait le Gouvernement sur une certaine insuffisance de la planification, c'est précisément parce que le dynamisme de l'économie n'était pas facilement compatible avec le corset trop étroit de celle-ci. Et si, aujourd'hui, nous sommes en droit de critiquer votre politique planificatrice, c'est parce que les mesures que vous prenez conduisent à une économie de stagnation, et donc condamnent nos concitoyens à une situation de médiocrité. Une preuve, toute simple, en est que nous ne profitons nullement de la reprise américaine.

Il ne faut donc pas vous étonner que nous ne soyons pas convaincus par les documents qui nous sont présentés dans le cadre de la préparation du Plan.

Je sais bien que la discussion ne porte plus sur les priorités — ce fut l'objet de la première loi, déjà votée — mais laissez-moi exprimer mon inquiétude quand des problèmes d'une réelle importance, qui sont des problèmes du long terme, sont traités de façon très sommaire, sinon passés sous silence.

Je n'en citerai que deux, par souci de rester dans le domaine de la réflexion générale et à long terme.

C'est, d'abord, le problème de la démographie, qui exige des mesures à long terme. Ce n'est pas parce que les autres pays européens sont inconscients qu'il faut l'être aussi. Nous ne le sommes pas, et je note que le programme prioritaire d'exécution n° 8 porte sur ce sujet. Mais, reconnaissez-le, il ne va pas à l'essentiel, parce que, dans votre conception idéologique, la famille ne revêt qu'une importance toute relative.

Dès l'instant que la cellule familiale, les responsabilités des parents, le rôle spécifique de la mère, la relation parents-enfants sont conçus de telle façon qu'ils sont très profondément remis en cause, la famille ne peut plus jouer son rôle comme lieu d'accueil des enfants, lieu de bonheur, lieu de responsabilité et de décision.

Pour favoriser la famille, il faut, certes, des moyens matériels, mais ils ne sont pas les seuls. Or, toute une partie de votre politique veut substituer l'Etat aux parents, laisser jouer les mœurs contre la famille et les enfants.

Il est donc clair qu'il n'y a pas de véritable politique familiale à long terme dans ce Plan et pas de réel objectif favorable à la famille puisqu'il n'en existe pas les vrais moyens.

**M. Didier Chouat,** rapporteur pour avis. Vous n'avez pas lu le texte !

**M. Maurice Ligot.** Dans un autre domaine, qui concerne lui aussi le long terme, le Plan est tout aussi insuffisant : je veux parler de l'agriculture et, plus particulièrement, de l'installation des jeunes agriculteurs en vue d'assurer le remplacement des générations âgées.

Sait-on qu'il y a là un problème capital mal résolu ? Sait-on précisément que le remplacement des générations n'est pas assuré et que, malgré la situation très difficile de l'emploi, les jeunes répugnent à rejoindre l'exploitation de leurs parents ? Sait-on aussi que des jeunes qui se sont installés se trouvent placés en quelques années dans une situation d'endettement absolument insupportable ?

Il s'agit là d'un problème capital pour l'avenir du terroir français, encore aujourd'hui considéré comme un jardin mais qui sera peut-être demain retourné à l'état de forêt vierge.

L'agriculture, considérée comme moteur de l'économie, doit, pouvoir reconstituer sa main-d'œuvre. Il faut lui en donner les moyens. Or le Plan est muet à ce sujet.

Mes premières réflexions étaient donc bien dans la ligne de ce qui est l'objet essentiel du débat sur les moyens d'exécution du IX<sup>e</sup> Plan. Vous avez des objectifs, vous fixez des moyens. Ma préoccupation est de savoir si vous avez choisi les meilleurs moyens. Je vous ai exprimé mon incrédulité s'agissant de la famille. Je vous ferai part maintenant d'un certain nombre de doutes que font naître votre texte et les interrogations qu'il suscite.

S'agissant de l'industrie, c'est-à-dire du tissu multiforme, diversifié, des industries grandes, moyennes et petites du secteur privé, le IX<sup>e</sup> Plan entend « réviser les systèmes des aides de l'Etat au secteur productif ». Cela me paraît tout à fait juste. En effet, il y a prolifération et, très souvent, inadéquation des aides, ce qui est coûteux pour l'Etat. Au surplus, ces aides sont difficiles à obtenir pour les entreprises, et ce ne sont pas les meilleures qui les obtiennent.

Mais pourquoi donc envisagez-vous toute une série de moyens pour « aider », « encourager », « orienter », « diffuser », « maîtriser », « favoriser » — je reprends là votre vocabulaire ? En réalité, c'est tout un nouveau système d'aides qui serait mis en place ; peut-être serait-il renouvelé, mieux habillé et mieux présenté, mais il s'agirait encore d'aides !

Or, que demandent les entreprises — les entreprises esquivées et libres, pas les entreprises nationalisées, bien sûr, car celles-là sont aux ordres — et de quoi ont-elles besoin pour vivre, pour investir, pour faire face à la concurrence étrangère, donc pour être compétitives et pour occuper le marché intérieur comme les marchés extérieurs ?

Elles demandent d'abord des coûts de production réalistes et qui soient les plus serrés possibles, ce qui implique moins de charges et la liberté des prix.

Elles demandent ensuite une fiscalité favorable à l'investissement qui respecte le profit comme signe de succès de l'entreprise et comme moyen d'investir, des financements faciles, des financements à risque, mais aussi, réciprocité oblige, à profit.

Elles demandent enfin moins de réglementation, sur l'emploi notamment. Vous ne mesurez pas combien d'emplois ne sont pas créés à cause de la législation actuelle.

Votre Gouvernement a confusément ressenti la vérité de l'entreprise industrielle lorsqu'il a mis en place le plan « textile-habillement » au début de 1982, plan qui prévoyait un allègement des charges, en vue de favoriser les investissements. Sachez que ce qui est vrai pour ce secteur l'est pour toute l'industrie privée. Les entreprises, pour vivre, prospérer, innover et investir, ont besoin de liberté, en d'autres termes d'un environnement économique, psychologique et social favorable.

Alors qu'aujourd'hui vous aggravez la crise par des mesures qui trouvent leur inspiration dans une idéologie de lutte des classes et de méfiance à l'égard des entreprises privées, de leurs dirigeants et des investisseurs, il est indispensable de conduire une autre politique, non étatique et non bureaucratique, mais libérale.

Mais ce moyen-là, vous n'en parlez pas dans le IX<sup>e</sup> Plan, et c'est pourquoi j'estime qu'il est vicié à la base et qu'il conduira notre économie à l'échec.

Parmi les moyens que vous avez l'intention de développer dans le cadre du Plan figurent les contrats : contrats avec les entreprises, contrats avec les régions. A priori, la démarche peut être considérée comme bonne, car qui dit contrat dit

rencontre de deux volontés libres, et je ne peux que souscrire à un moyen qui doit permettre la collaboration des divers pouvoirs et la cohérence librement décidée de leurs objectifs et de leurs actions.

Mais des précisions doivent être apportées sur les intentions de l'Etat, en particulier en ce qui concerne les contrats de plan Etat-régions et pour tenir compte, notamment, de la décentralisation.

Est-ce que l'Etat est prêt à accepter, après réflexion bien sûr, des propositions clairement formulées par des régions qui seraient différentes des siennes ? L'Etat établit les schémas directeurs et les soumet aux régions. Celles-ci peuvent-elles proposer des modifications, par exemple aux schémas directeurs des I. U. T., des autoroutes et voies routières ou à d'autres encore ?

Cette question est importante car chaque région connaît les besoins et est mieux à même que l'Etat d'apprécier l'environnement. Il faut que les régions puissent faire valoir leurs propositions. Sinon, quelle est leur place dans l'Etat ?

J'ajouterai une réflexion complémentaire. De façon sournoise, l'Etat n'est-il pas en train de revenir sur la décentralisation en exigeant des financements croisés par l'association des régions à l'Etat pour des tâches relevant exclusivement de la compétence de l'Etat ? Avec ce système de financement, le partage des compétences risque d'être remis en cause.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

**M. Maurice Ligot.** Je conclus, monsieur le président.

Autre question au sujet des contrats de l'Etat avec les régions : sont-ils exclusifs de tout contrat avec les départements, avec les villes, avec des syndicats intercommunaux ? Je demande, comme élu départemental et municipal, que la faculté de conclure de tels contrats soit reconnue aux collectivités locales. La région ne doit pas être un écran totalement opaque et servir d'obstacle à tout rapport constructif entre l'Etat et les collectivités locales. S'ils sont bien conçus, les contrats peuvent être une sorte d'antidote à la rigidité trop sévère du Plan.

En réalité, monsieur le secrétaire d'Etat, votre Plan — et c'est ce que je lui reprocherai principalement — nourrit l'illusion que votre régime peut, par ses décisions et par ses interventions directes dans la vie économique, inverser la tendance et remonter la pente où votre idéologie conduit la France.

Il faudrait, pour cela, que l'économie soit une armée, mais on ne la mobilise pas par décision du Gouvernement. Il faut qu'elle se mobilise d'elle-même.

Vous avez cru que vous pourriez vous passer de l'accord des entreprises, des détenteurs de capitaux, des cadres. Vous pouvez encore imposer votre volonté dans le présent, mais cela vous empêche de prévoir l'avenir.

La planification efficace est celle qui élargit le champ des choix autonomes, et non la vôtre, qui n'est qu'une utopie de plus dans un catalogue déjà lourdement chargé. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

**M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat.** Permettez-moi, monsieur Ligot, quelques remarques.

Tout d'abord, je représente ici non pas un « régime » — pour reprendre votre expression — mais le Gouvernement légitime et républicain de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

J'ose espérer qu'il s'agit d'un lapsus. Si tel est bien le cas, je vous en donne acte et j'oublierai ce mot.

Cela dit, votre démarche me semble un peu contradictoire.

Moins il y a de plan, mieux l'on se porte, affirmez-vous. Une telle affirmation est l'aveu d'une relative ignorance du rôle que joue le Plan dans d'autres pays d'économie libérale, sous des formes différentes. Je vous donnerai comme exemple le rôle du MITI, au Japon. Mais passons, c'est un autre débat.

Dans le même temps, vous me reprochez de n'avoir pas fait une place suffisante dans le Plan à certains secteurs, comme l'agriculture ou la famille. Vous devriez vous en féliciter, monsieur Ligot, puisque vous considérez que moins il y a de plan, plus l'efficacité est grande. Cette contradiction me paraît très forte.



Pour ma part, je me félicite, au contraire, de l'effort consenti par le Gouvernement pour introduire dans le IX<sup>e</sup> Plan une action considérable en faveur de l'agriculture et prendre en compte un domaine complexe et difficile, où le rôle de la puissance publique, pour limité qu'il soit, n'est pas négligeable, je veux parler de l'évolution démographique de notre population.

Essayons, comme l'a dit M. Barnier, de regarder les choses lucidement. Vous affirmez qu'il faut accorder moins d'aides aux entreprises. Nous en sommes d'accord.

**M. Maurice Ligot.** Je l'ai dit !

**M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat.** Mais qu'avons-nous trouvé lors de notre arrivée au Gouvernement ? 145 systèmes d'aide différents !

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** Plus celles qu'ils avaient cachées !

**M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat.** Ces aides correspondaient donc bien à une volonté de soutenir une évolution.

**M. Jean-Paul Planchou.** Très juste !

**M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat.** Nous sommes, en la matière, beaucoup plus modestes. Nous estimons qu'il faut progressivement supprimer ces aides, et nous le ferons. Mais nous pensons aussi qu'il est difficile de les faire disparaître du jour au lendemain. Ces aides, c'est vous qui les aviez mises en place, souvent pour des raisons que nous pouvons admettre. Notre objectif est de les faire évoluer pour les rendre plus efficaces. Si au moins vous le reconnaissez, monsieur Ligot, le débat en serait plus facile. De grâce, ne caricaturez pas nos positions ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jans.

**M. Parfait Jans.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le IX<sup>e</sup> Plan retient comme stratégie la modernisation de la France, dans le respect des équilibres économiques et la justice sociale.

Nous avons adopté la première partie du Plan qui définissait les grandes orientations. Nous souscrivons à la deuxième loi de Plan qui définit ses moyens d'exécution.

Cet engagement de la part du groupe communiste n'exclut pas, mais bien au contraire suppose une participation active à l'élaboration du texte définitif. Voici donc nos remarques concernant la partie financière.

Le Gouvernement part d'un constat : le vieillissement de notre appareil de production. Puis il se tourne vers l'avenir en soulignant la nécessité absolue pour les entreprises françaises d'aller, dans de brefs délais, vers leur modernisation et il se propose d'adapter la formation des hommes aux nouvelles techniques. Telle est la voie choisie pour notre pays. Cette volonté doit trouver sa concrétisation au cours du IX<sup>e</sup> Plan et pour cela elle doit être financée.

En ce qui concerne les aspects financiers, vous partez de trois idées : les entreprises ne peuvent assurer seules leur modernisation ; le système financier devra s'insérer dans la stratégie du IX<sup>e</sup> Plan ; c'est aux ménages que reviendra la charge de compléter les ressources nécessaires pour financer les priorités du IX<sup>e</sup> Plan, dont la principale est la modernisation de nos entreprises.

Quant à l'efficacité du système financier, nous sommes d'accord avec les propositions qui nous sont soumises. Nous vous approuvons lorsque vous dites que le système financier sera mis, plus que par le passé, au service des orientations du Plan, notamment en favorisant l'investissement productif. Nous vous approuvons encore lorsque vous précisez que le système financier sera utilisé pour atténuer les effets sur l'économie des fluctuations internationales.

Cependant, nous ne vous cachons pas notre surprise de lire, page 166, votre volonté de limiter les écarts de salaires constatés entre les institutions de crédit et les autres secteurs d'activité. D'abord, il n'est pas exact de dire que les employés et petits cadres de ces établissements soient des privilégiés ; ensuite, nous pensons qu'il n'est pas sain de s'en prendre aux éléments qui peuvent contribuer efficacement à l'application de cette orientation.

Restent les deux autres aspects : l'aide aux entreprises et la participation des ménages au financement des priorités du IX<sup>e</sup> Plan. A notre avis, cette orientation est mal équilibrée, elle manque de rigueur et elle est porteuse de contradictions.

Cette orientation est mal équilibrée parce que les entreprises sont absoutes de toute responsabilité pour l'état où elles se trouvent. Elles se sont endettées, constatons-nous. Soit ! Mais pour quoi faire ? Si un tel endettement devait répondre aux besoins de modernisation pour l'investissement, nous le comprendrions, mais s'endetter à ce point, et prendre un tel retard dans la modernisation suppose un laisser-aller qui est condamnable devant la nation. Si les causes de la situation actuelle ne sont pas examinées de façon critique, nous risquons de nous retrouver devant le même gâchis, malgré l'effort fourni.

La deuxième loi de Plan ne parle donc pas des responsabilités des entreprises et se tourne vers l'avenir. Mais c'est aux ménages de financer. Voilà une mesure mal équilibrée. Elle manque de rigueur parce qu'elle projette sur les cinq années à venir les avantages du Plan en faveur des entreprises et réserve les « vaches maigres » pour les ménages. Comme si les mesures tendant à réduire l'endettement des entreprises, à accroître leur capacité d'autofinancement, à stabiliser la taxe professionnelle et à reconstituer leurs fonds propres ne devaient, tôt ou tard, leur donner les moyens de produire plus de richesses qui nous permettraient de moins faire appel aux ressources des ménages. A croire que les cinq années du IX<sup>e</sup> Plan n'apporteront aucun changement à la situation actuelle !

Ce manque de rigueur et de perspectives ne peut créer l'enthousiasme des producteurs.

A notre avis, ce Plan aurait dû comporter deux volets, un premier correspondant au redressement, un second qui, sans réduire l'effort de modernisation, se serait ouvert sur la collecte des premiers fruits.

L'orientation choisie est porteuse de contradictions, parce qu'au bout du compte on peut se demander à quoi serviront ces entreprises modernisées, utilisant la robotique, la bureautique, la biotechnologie et toutes les ressources techniques nouvelles si les possibilités de consommation du marché intérieur sont réduites en permanence par l'effort demandé aux ménages.

L'exportation ? Nous y sommes favorables, mais la lutte est acharnée sur le marché mondial et notre capacité d'exportation sera tributaire de la vigueur du marché intérieur. Un marché intérieur anémié ne donne aucun atout à notre exportation ; tout au plus permet-il, par répercussion mécanique, de peser sur les importations.

Aussi nous vous proposerons de modifier certaines des dispositions qui visent trop les ménages et les salariés. Nous proposerons de mieux protéger l'épargne, fruit du travail ; nous confirmerons notre attachement au système actuel des retraites avec leurs deux composantes — régime de base et régime complémentaire ; nous préciserons la nécessité d'assurer aux salariés le maintien et le développement de leur pouvoir d'achat ; nous nous efforcerons de vous convaincre que la fiscalité locale est très lourde pour les familles et qu'il n'est pas possible de procéder au déplacement d'une partie de la taxe professionnelle vers la taxe d'habitation.

Si nos propositions étaient agréées, le IX<sup>e</sup> Plan serait mieux accepté et surtout beaucoup plus conforme à l'exigence de justice sociale mentionnée dans les toutes premières lignes de l'exposé des motifs du projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Goulet.

**M. Daniel Goulet.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lors de la discussion de la première loi portant réforme de la planification, nous avons exprimé notre réprobation et notre très vive préoccupation devant le peu de considération dont le Gouvernement fait preuve à l'égard de l'agriculture en ne retenant pas dans les choix prioritaires du IX<sup>e</sup> Plan l'un des secteurs clés de notre économie nationale, l'éliminant ainsi de sa stratégie politique, économique et sociale.

Il s'agit bien, en effet, d'un choix politique. Les socio-professionnels de l'agriculture et les économistes avertis n'ont pas manqué de le souligner eux-mêmes en essayant, en vain d'ailleurs, de vous faire partager leurs craintes. Nous pensions alors que le Gouvernement allait mettre à profit une longue période de réflexion et tenir compte des critiques et des avis autorisés, en retenant, entre autres, les propositions que dix-huit de nos régions françaises sur vingt-deux lui présentaient et qu'elles considéraient comme prioritaires, pour l'amener à modifier un point de vue contesté et des principes très sérieusement condamnés. Il n'en fut malheureusement rien. Ce texte montre que vous persistez dans votre erreur et que vous signez.

S'agissant de programmation financière, cette deuxième loi de Plan ne prend donc pas en compte les réels besoins de l'agriculture, puisqu'elle ne la place qu'au chapitre de ce que vous appelez les « approches sectorielles ».

Certes, le développement d'un environnement favorable à l'agriculture est utile. Nous trouvons également très légitimes et très justifiées certaines actions concernant les industries agro-alimentaires, le bois par exemple. L'aménagement des zones rurales figure également en bonne place dans le projet. Mais, et je vous prie de me pardonner, monsieur le secrétaire d'Etat, cette comparaison, vous mettez en quelque sorte la charrue devant les bœufs.

Pour que l'industrie agro-alimentaire conserve véritablement sa place, il faut comprendre et admettre que le secteur qui la conditionne, qui fixe dès l'origine et trace les voies de la technologie et de l'évolution des techniques, soit le tout premier à bénéficier d'actions effectivement efficaces, je veux parler du secteur des productions agricoles.

Oublie-t-on qu'avant d'exporter il faut produire, il faut pérenniser une importante production de qualité dont la réalisation incombe à la responsabilité des seuls exploitants qui voient se dégrader régulièrement leur outil de travail et, à partir de là, leurs conditions d'exploitation ?

Poursuivre les actions engagées, c'est bien la moindre des choses, mais nous ne saurions nous en satisfaire. Il faut faire davantage, et plus vite encore.

La situation sur le terrain impose des efforts substantiels, que ce soit au niveau des équipements productifs ou des équipements collectifs, que ce soit aussi et surtout au niveau des hommes et de leur formation professionnelle, notamment par la création de classes de techniciens supérieurs. A cet égard, dans la discussion du Plan et de ce projet de deuxième loi, nous avons déjà dénoncé toutes les tentatives de remise en cause de la politique des structures ou des modalités de financement des exploitations agricoles. Nous n'avons pas à y revenir.

Cela dit, les dispositions fiscales retenues ne résultent pas davantage d'une étude économique réelle de la situation des exploitations, mais d'une volonté de pénaliser un secteur de production dont le niveau de revenu chute depuis des années...

**M. Didier Chouat**, rapporteur pour avis. Des années et des années !

**M. Daniel Goulet**. ...et que vous aviez promis de revaloriser.

Il s'agit d'ailleurs d'une réforme politique réalisée dans la hâte. Toutes ces atteintes successives portées à l'agriculture sont aggravées par le fait que le projet de IX<sup>e</sup> Plan en confirme les fâcheuses conséquences, ce qui, qu'on le veuille ou non, directement ou indirectement, ne manquera pas de pénaliser l'ensemble de l'économie nationale par une diminution sensible des apports jusqu'alors positifs du secteur agricole à notre commerce extérieur et à la lutte contre le chômage.

Au niveau de la communauté européenne, le Gouvernement n'a certes pas la même liberté d'action, et nous le comprenons. En revanche, sur le plan intérieur, nous sommes confondus devant ses contradictions, ses hésitations ou sa persistance à se refuser d'agir alors qu'il le pourrait, et qu'il l'avait promis, notamment dans les domaines où son autorité lui donne toute latitude d'action.

L'agriculture ne figure donc pas dans ce projet de loi auquel vous semblez pourtant donner une importance capitale, ni dans la première partie énonçant les programmes prioritaires d'exécution, ni bien entendu dans la seconde partie retenant les grands objectifs quantifiés. Seules, les « approches sectorielles », comme leur nom l'indique, représentent globalement cette réserve d'intentions pieuses et gratuites, qui cadrent mal avec l'exercice facile d'un discours ambitieux et rassurant.

Vivant les réalités du quotidien, nous pensons surtout à l'avenir du pays. Nous savons que, dans ses profondeurs, les paysans de France ne s'y trompent pas non plus. C'est pourquoi, avec eux, nous ne nous laisserons aller ni aux rêves ni aux chimères. Nous retiendrons de ce débat, dont l'importance et l'enjeu ne devraient échapper à personne, que votre gouvernement, une fois de plus, a gravement mésestimé l'un des secteurs essentiels au développement économique et social de notre nation. C'est la raison pour laquelle, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne lui accorderons pas notre caution. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

**M. le président**. La parole est à M. Chauveau.

**M. Guy-Michel Chauveau**. Le Gouvernement a fait du réajustement durable de notre balance commerciale l'objectif premier de son plan d'action conjoncturel lancé en mars dernier.

En effet, l'équilibre de notre balance extérieure constitue la condition essentielle de notre indépendance.

Il s'agit d'un enjeu majeur, d'une action de longue haleine qui figure parmi les premières priorités du Plan comme en témoigne, en francs constants, la progression annuelle prévue des dépenses budgétaires fixée à 5,85 p. 100 pour les dépenses ordinaires et à 15,1 p. 100 pour les autorisations de programme.

Notre industrie doit se tourner résolument vers l'extérieur. Imaginer que l'on pourra desserrer la contrainte extérieure en orientant notre industrie vers le seul marché français est un leurre.

Mais le « tout exporter », tous azimuts, constitue lui aussi un leurre.

C'est pourtant la politique qui avait été suivie sous le précédent septennat. Elle a abouti à affaiblir les positions des productions nationales sur le marché intérieur et, de plus, à accroître notre dépendance à l'égard de l'extérieur sans être à même de freiner l'essor du chômage.

Peu à peu, il faut réorienter nos échanges sur des bases saines, tant en ce qui concerne leur contenu matériel que géographique, car notre système d'aides à l'exportation favorisait surtout les grands contrats conclus avec les pays en voie de développement.

Sans pour autant abandonner ce soutien, on peut se poser deux sortes de question.

D'abord, en ce qui concerne l'impact des crédits à l'exportation garantis par l'Etat vers les pays du tiers monde, qui ont contribué à gonfler leur endettement et à nourrir un nouveau cycle de dépendance pour des équipements qui sont souvent sans rapport avec leurs besoins réels et parfois même en contradiction avec ceux-ci.

Ensuite, en ce qui concerne les effets pervers sur l'équilibre de nos finances publiques et les effets inflationnistes de telles aides.

Donc, sans abandonner nos exportations vers les pays en voie de développement, il importe de réorienter l'essentiel de nos échanges avec les pays de l'O.C.D.E. solvables, et surtout de faire en sorte que la C.E.E. constitue le véritable marché des entreprises, en particulier des P.M.E. et P.M.I. N'oublions pas que l'essentiel de notre déficit réside dans nos échanges avec les pays industrialisés.

Réorientation géographique, mais aussi réorientation de nos productions. Ayant cru à la division internationale du travail, l'ex-majorité a laissé des pans entiers de notre industrie à la concurrence étrangère. Il en fut ainsi pour le matériel de traitement de l'information ou les appareils d'enregistrement son et image, pour l'industrie textile et bien d'autres.

L'exemple de l'agro-alimentaire montre quelle voie nous devons suivre. La France doit se servir de ses ressources agricoles pour rééquilibrer sa balance extérieure. N'est-il pas étonnant que la viande fraîche constitue, après les dépenses en énergie, les produits tropicaux et les huiles, le solde déficitaire le plus important par produit en 1982 ?

Il nous faut donc reconquérir notre marché, en favorisant les productions déficitaires, comme la production porcine, dont le déficit, pour 1982, atteignait 4,8 milliards de francs, mais aussi la production ovine, l'horticulture, les fruits et primeurs en serre, et en développant la production de substitution aux produits importés comme le soja.

En même temps, il est indispensable d'assurer la promotion de notre production nationale sur les marchés étrangers, notamment grâce à l'aide de spécialistes agricoles sur des postes d'expansion économique dans les pays de l'O.C.D.E.

Seront renforcés, d'autre part, les moyens du fonds d'intervention stratégique et les aides sélectives de la Sopexa, du Forma, de l'Onibev et de l'Onivit.

Il faut donc réorienter notre commerce extérieur, mais aussi utiliser tous les moyens qui sont à notre disposition pour développer le commerce courant. Nous nous trouvons trop souvent hélas ! à égalité avec les plus grands sur le plan de l'invention, mais derrière eux en ce qui concerne l'utilisation et plus particulièrement la commercialisation de nos produits.

L'industriel français a un comportement individualiste qui se manifeste par sa méfiance à l'égard des intermédiaires, méfiance qui a longtemps été partagée par les banques et par l'administration dont le système d'intervention était fondé sur l'aide à l'industriel.

L'administration doit donc créer les conditions propres à favoriser un revirement de l'attitude des entreprises dans la compétition internationale.

A cet égard, il convient de privilégier, à tous les niveaux de compétence, la formation de vendeurs, notamment grâce à la création d'une école nationale d'exportation et à l'accroissement du nombre de bourses d'étude et de recherche à l'étranger.

Il est également nécessaire de prendre en compte les contraintes de l'expatriation grâce à un renforcement des moyens du bureau d'accueil des Français à l'étranger.

Il faut aussi développer l'information économique et commerciale des entreprises vers l'étranger, grâce notamment à l'informatisation et à la création de la direction régionale du commerce extérieur. Cette dernière pourrait guider efficacement les entreprises, en particulier celles de province, dans leurs efforts d'exportation.

Le rôle du C.F.C.E. doit être renforcé tant en ce qui concerne la diffusion de l'information que la collecte de données que le développement de l'ensemble des actions de promotion.

Enfin, l'administration doit créer d'autres conditions à l'exportation, notamment en adaptant les instruments de cette dernière.

Le sous-programme n° 4 prévoit d'accroître la capacité du Centre français des manifestations à l'étranger sur les marchés étrangers. Cette disposition devrait conduire à une couverture bien plus large des manifestations et à une amélioration de la présentation de nos produits sur les stands.

Parallèlement, l'information à l'étranger sur l'offre française dans le domaine du bâtiment et des travaux publics sera améliorée.

Quant aux transports, le sous-programme n° 5 s'est fixé pour objectif d'adapter les ports maritimes, notamment celui de Dunkerque, à la croissance des marchandises et à l'accueil des minéraliers de grande dimension, et de réaliser des plates-formes d'échanges favorisant le développement d'un réseau national efficace de transports combinés. Cet objectif prioritaire se traduit par un taux de croissance annuel des autorisations de programme de 25,2 p. 100, en termes réels.

Cette énumération de toutes les actions qui sont ou seront entreprises en faveur de notre commerce extérieur témoigne de l'option fondamentale qui a été prise par nos responsables politiques d'une économie ouverte sur l'étranger.

Alors qu'on nous fasse grâce de notre prétendu protectionnisme !

Et pourtant le résultat est là : nous sommes l'objet de soupçons, voire d'accusations, dans les enceintes internationales, alors même que les pratiques qui nous sont reprochées sont le plus souvent le fait de nos concurrents qui procèdent le plus fortement leur attachement au libre-échange.

C'est ainsi que, depuis des années, la normalisation adoptée subtilement outre-Rhin bloqué, sous couvert de sécurité, certaines de nos exportations.

Il nous faut contre-attaquer en généralisant l'emploi de normes françaises dans notre industrie. Cette mesure permettrait, en outre, d'accroître la sécurité des travailleurs, de renforcer la compétitivité des entreprises et de rassurer les consommateurs.

De plus, les facteurs culturels jouent parfois un rôle essentiel : alors que le réflexe national est très vif chez le consommateur des autres pays européens, il est presque inexistant chez nous. Pourrions-nous seulement imaginer une grève des éboueurs parce que les poubelles ne sont pas produites dans notre pays et ne correspondent pas à nos normes ? C'est pourtant ce qui s'est passé il y a quelques mois en République fédérale d'Allemagne.

Toutefois, nous ne devons pas fonder trop d'espoir sur une rapide évolution de notre comportement ou sur telle ou telle mesure ponctuelle de sauvegarde de notre marché intérieur.

Il nous faut exporter plus et mieux. Nous en sommes capables, et les derniers résultats de septembre du commerce extérieur en témoignent : le taux de couverture de nos importations sur nos exportations s'établit à 96,3 p. 100, et après correction des

variations saisonnières à 100,5 p. 100. Ce résultat est dû en grande partie à l'augmentation de nos exportations vers les pays industrialisés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la voie est tracée. Il vous reste à persévérer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Esdras.

**M. Marcel Esdras.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais, dans cette courte intervention, tenter d'apprécier brièvement la place faite à l'outre-mer dans le Plan national.

Les départements et les territoires d'outre-mer ne figurent pas dans un chapitre à part. Ils sont directement pris en compte dans le IX<sup>e</sup> Plan, ce qui conduit à penser que l'ensemble des programmes prioritaires d'exécution sont susceptibles d'y trouver leur champ d'application.

**M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat.** En effet !

**M. Marcel Esdras.** Malheureusement, l'examen du rapport annexe à la deuxième loi de Plan fait apparaître clairement que cette formule, qui aurait dû constituer un avantage pour les collectivités d'outre-mer, n'a pas débouché sur des propositions de nature à traiter les problèmes posés par leur développement économique et social.

L'intergroupe de planification désigné par le Gouvernement avait pourtant, à l'occasion des travaux préparatoires du Plan, mis l'accent sur un certain nombre de constatations qu'il est nécessaire de rappeler : l'état de sous-développement caractérisant les régions d'outre-mer ; l'importance de l'effort de rattrapage à déployer pour les rapprocher du niveau national ; l'insuffisance de leurs moyens financiers propres qui les exclut du bénéfice de tout financement conçu sur le mode paritaire ; la nécessité d'une intervention conséquente de l'Etat, car les plans décentralisés des départements et des territoires d'outre-mer comportent inévitablement une grande part d'actions relevant, par leur nature et leur coût, de la décision de l'Etat ; la nécessité, enfin, de mettre en œuvre des mesures propres à augmenter les ressources des collectivités d'outre-mer.

Hélas ! nous ne retrouvons pas dans cette deuxième loi de Plan l'écho de ces préoccupations.

**M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. Marcel Esdras.** D'une façon générale, monsieur le secrétaire d'Etat, la plupart des actions nationales du Plan devraient trouver une traduction régionale outre-mer par le jeu des allocations budgétaires. Or, le dispositif prévu par le projet de loi ne permet pas de répondre complètement aux interrogations concernant l'articulation entre les priorités nationales et régionales. De plus, rien n'indique aux régions d'outre-mer quels mécanismes seront utilisés pour tenir compte des capacités de financement liées aux inégalités de développement, alors que c'est primordial pour l'outre-mer.

Certes, ça et là, on découvre quelques allusions aux départements et aux territoires d'outre-mer se rapportant notamment à l'utilisation du F.I.D.O.M. — Fonds d'investissement pour le développement des départements d'outre-mer ou du F.I.D.E.S. — Fonds d'investissement pour le développement économique et social — pour le financement des contrats de Plan. De même, il est envisagé une possibilité de financement unilatéral par l'Etat de certaines actions touchant le logement, l'éducation, la santé. Cependant le manque de précision et l'absence de toute évaluation chiffrée réduit, à notre avis, la portée de ces déclarations, qui semblent demeurer au stade des intentions.

En revanche, toute allusion aux départements et aux territoires d'outre-mer est inexistante s'agissant des grands objectifs quantifiés ou des approches sectorielles, tel par exemple le secteur de l'agriculture qui est si important pour nos pays.

Alors qu'il est notamment précisé que, pour les régions de montagne, les orientations générales du Plan seront complétées par des mesures permettant de compenser les handicaps naturels en tenant compte des spécificités des structures de production agricole, rien de tel n'est prévu pour les départements d'outre-mer dont les handicaps et les spécificités structurelles sont pourtant bien connus.

Ce qui me semble donc frappant, c'est l'absence d'une volonté explicitement affirmée de concentrer un certain nombre de moyens au rattrapage des départements d'outre-mer et à leur processus de développement.

**M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. Marcel Esdras.** Le Gouvernement s'abrite derrière la nécessité d'une politique de rigueur budgétaire pour justifier la faiblesse des moyens utilisés en faveur des départements et des territoires d'outre-mer. Il s'agit d'une mauvaise justification car, en période de crise, la solidarité nationale est plus que jamais indispensable pour l'outre-mer et devrait entraîner un effort accru, faute de quoi l'écart ne peut que se creuser gravement entre le niveau de développement des départements et des territoires d'outre-mer et celui de l'Hexagone avec toutes les conséquences funestes qui risquent d'en résulter.

S'agissant des mesures propres à augmenter les ressources des départements d'outre-mer, les propositions formulées par l'intergroupe sont pour le moins inquiétantes.

D'une part, pour financer les contrats de plan des départements d'outre-mer par exemple, il est envisagé de recourir au F. I. D. O. M. Or on sait, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce fonds est globalement en régression dans la loi de finances pour 1984 et que l'augmentation de la section centrale, qui interviendra dans les contrats de Plan, n'a été possible que par une diminution de la section locale du F. I. D. O. M. Il s'agit donc d'un simple redéploiement de ressources anciennes qui sont d'ailleurs en diminution.

D'autre part, certaines conclusions adressées par l'intergroupe « départements et territoires d'outre-mer » sont même choquantes, puisque, sous prétexte d'augmenter les ressources locales, ne va-t-il pas jusqu'à recommander la réduction ou la suppression de certains abattements fiscaux, qui sont pourtant indispensables aux départements et aux territoires d'outre-mer, la réduction des rémunérations du secteur public, le transfert de certaines ressources départementales à la région, privant ainsi une collectivité territoriale de moyens d'intervention efficaces au profit d'une autre collectivité dont l'Etat aura dû accroître les ressources en fonction des compétences transférées ?

Certes, la totalité de ces recommandations n'apparaît pas dans le projet de deuxième loi de Plan. Toutefois, il est clair qu'elles inspirent largement l'action gouvernementale, puisque la plupart d'entre elles sont prises en compte dans le budget pour 1984 et dans son rapport de présentation et qu'elles figurent, par ailleurs, dans le projet de loi sur les transferts de compétences aux régions d'outre-mer qui viendra incessamment en discussion devant l'Assemblée.

En conclusion, l'effort demandé aux collectivités d'outre-mer, auxquelles l'Etat envisage de recourir amplement pour le financement des actions du Plan, ne pourra, semble-t-il, qu'accroître les difficultés des départements et des territoires d'outre-mer, au lieu de favoriser leur sortie du sous-développement.

M. Méhaignerie, ce matin, a comparé le IX<sup>e</sup> Plan à une vaste vente aux enchères des crédits d'Etat. Si tel est le cas, nous craignons fort, monsieur le secrétaire d'Etat, que les départements et territoires d'outre-mer n'en soient très rapidement exclus.

En demandant à des populations, dont le revenu par tête d'habitant représente environ le tiers de celui de la métropole, de financer leur développement par le canal de la fiscalité locale, on ne peut qu'aggraver le décalage entre la métropole et l'outre-mer.

**M. Michel Barnier.** C'est vrai !

**M. Marcel Esdras.** Cette deuxième loi de Plan ne peut, par conséquent, recueillir notre approbation parce que les procédures utilisées ne permettent pas d'apporter une réponse aux graves problèmes de l'outre-mer et que les moyens mis en œuvre traduisent un désengagement financier de l'Etat qui pénalisera très sévèrement ces collectivités et leurs populations. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à Mme Fraysse-Cazalis.

**Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le programme prioritaire d'exécution n° 11, selon le texte du projet de loi, « a pour objectif de moderniser notre système de soins, de mieux répondre à la diversité des besoins et des aspirations de la population en matière de santé, et de maîtriser l'évolution des dépenses ».

Dans cette optique, deux objectifs prioritaires seront poursuivis : en premier lieu, la mise en place d'une gestion efficace s'appuyant sur une connaissance plus précise des besoins et des activités de santé ; en second lieu, la réorganisation du système de santé grâce à un essor vigoureux de la prévention et des alternatives à l'hospitalisation.

Le groupe communiste, tout en manifestant son accord avec ces priorités qui lui semblent correspondre et mieux répondre aux nécessités de l'heure, aux besoins nouveaux dans le domaine de la santé et aux progrès scientifiques et techniques, tient cependant à formuler quelques observations.

Pour nous, toute réforme de notre système de santé doit s'appuyer sur un souci principal : celui d'apporter une réponse de qualité aux besoins des malades. Dans ce domaine, il ne saurait y avoir une politique malthusienne, car nous ne pouvons parler seulement en termes de coût quand il s'agit de la santé des gens. Ce langage, nous l'avons toujours tenu, nous le tenons encore aujourd'hui.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements concernant la formule « des comportements anormaux », qui figure dans le chapitre : « Le contrôle de l'activité sanitaire. » Pour nous, ce contrôle ne peut en aucun cas signifier une atteinte à la liberté de prescription des médecins.

Ma deuxième observation portera sur l'absence de la médecine scolaire, dans la partie consacrée au développement des actions de prévention.

Nous nous félicitons de l'intensification des programmes nationaux de prévention dans les domaines de la périnatalité, de la santé en milieu professionnel, de la lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, et de l'hygiène du milieu.

Cependant, il nous semble que la santé scolaire constitue un élément essentiel de toute politique de prévention. C'est la raison pour laquelle le groupe communiste a déposé un amendement tendant à améliorer le texte dans ce sens.

Ma troisième observation concerne le développement des alternatives à l'hospitalisation. A cet égard, un certain nombre d'aspects doivent être examinés attentivement afin de ne pas aboutir à l'inverse de l'objectif souhaité.

Ainsi, par exemple, alors que la suppression massive de lits hospitaliers est envisagée, nous interrogeons-nous sur la mise en place « simultanée » des structures prévues en alternative à l'hospitalisation. Nous souhaitons que rien ne soit supprimé avant que l'on ait prévu les structures de remplacement et vérifié leur efficacité afin que les malades ne soient pas pénalisés.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la psychiatrie, il est évident que la part du travail effectué hors de l'hôpital est très importante et le sera sans doute de plus en plus. Il convient donc d'examiner avec les intéressés les modalités concrètes d'application des nouveaux textes pour tenir compte de la spécificité de cette discipline, tant au niveau de la formation, de l'organisation du département, qu'à celui de l'élaboration du budget.

L'orientation prise en direction des personnels, tendant à limiter les créations d'emplois, mérite un examen attentif fondé sur une évaluation collective des besoins. En effet, si dans certains secteurs, des personnels pourront être « redistribués » ou « redéployés », dans d'autres, il faudra bien renforcer les effectifs. En tout état de cause, il me paraît indispensable de prévoir des possibilités de formation pour permettre aux intéressés de s'adapter aux nouvelles responsabilités qui leur seront confiées.

Cela suppose, à l'évidence, que l'on examine les situations cas par cas et suffisamment longtemps à l'avance pour ne pas aboutir à des mutations autoritaires et à de mauvaises conditions de fonctionnement.

Jointes aux nouveaux textes sur l'organisation du système de santé, les orientations du IX<sup>e</sup> Plan doivent permettre les mutations nécessaires à notre système de prévention et de soins, mais à condition — et j'appelle votre attention sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat — que l'exercice de la démocratie puisse être effectif à tous les niveaux. C'est le seul moyen d'évaluer correctement les besoins, de voir comment répondre aux situations. C'est le seul moyen de « responsabiliser », comme nous le souhaitons, les différents acteurs afin d'obtenir une réponse de qualité aux besoins de santé de notre population. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Narquin.

**M. Jean Narquin.** Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai suivi avec assiduité « la longue marche » que vous avez entreprise en portant ce IX<sup>e</sup> Plan à bout de bras. Vous avez tenté de passer des principes de la nouvelle planification aux réalités concrètes qui doivent programmer les choix stratégiques. Le débat d'aujourd'hui est un rude révélateur des difficultés de cette tâche.

Les craintes dont nous vous avons fait part lors de l'examen de la première loi de Plan étaient justifiées. En effet, comment surmonter la contradiction fondamentale qu'il y a entre la notion de décentralisation et celle d'aménagement du territoire ? Comment concilier le robuste optimisme qui inspire le côté littéraire du Plan avec la dégradation économique et sociale qui prend les régions « à la gorge », notamment la mienne, celle des pays de Loire ?

Et puisque nous abordons maintenant la phase des engagements chiffrés, c'est dans la cohérence financière qu'il nous faut chercher la minute de vérité.

A cet égard, les bases du Plan sont trempées de certitudes péremptoires : « L'équilibre de nos échanges extérieurs sera rétabli en 1985... A la même date, l'écart entre la progression des prix en France et chez nos principaux partenaires sera annulé... Le retour à la croissance et la promotion plus dynamique du marché du travail » — belle formule, quoiqu'un peu obscure — « nous donneront les meilleurs résultats d'Europe pour l'emploi ». Et une volée de chiffres sortis de quelque ordinateur enrobe cet optimisme sous l'apparence de la technicité.

Ce matin, j'ai été frappé de vous entendre dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que tout l'avenir du Plan se jouerait sur le terrain de la négociation sociale. C'est bien mon avis ! Le rapporteur du Conseil économique et social a lui-même souligné l'ampleur des sacrifices que les salariés devront consentir pour que le Plan conserve quelque crédit. Mais avez-vous l'assurance que les organisations syndicales croient à ces objectifs et qu'elles vont « relayer » auprès des salariés l'austérité aggravée et docile dont vous aurez besoin pour que ces prévisions n'exposent pas dans les semaines à venir ? Ce n'est pas ce que j'ai cru entendre sur certains bancs de l'hémicycle !

En ce qui concerne l'inflation, les chiffres de 1983 et les prévisions pour 1984, formulées par les propres experts du Gouvernement, montrent que de ce côté, la partie est déjà perdue.

Troisième pilier de la cohérence financière du Plan : la reconstitution de l'autofinancement des entreprises. Selon le Plan, l'autofinancement progressera de quinze points. Bien, mais comment ? M. Chevènement nous a expliqué : pas d'autofinancement sans relance de la consommation ; et M. Fabius a proclamé : pas d'autofinancement sans liberté des prix ; enfin, M. Mitterrand a déclaré à la télévision : pas d'autofinancement sans réduction des charges.

Quant au Plan, il renvoie tout le monde dos à dos ! Il affirme que la consommation sera molle en raison des prélèvements incompressibles, que la liberté des prix n'est pas au programme — M. Deloix l'a confirmé — et qu'envisager la réduction des charges est absurde puisqu'on envisage, au mieux, de les stabiliser.

**M. Michel Barnier.** Très juste !

**M. Jean Narquin.** Dans ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, il ne restera plus qu'à faire brûler des cierges !

Nous en avons entendu de toutes les couleurs, avec la discussion du plan intérimaire, que vous avez évoqué d'une façon elliptique ce matin. Le IX<sup>e</sup> Plan a au moins une supériorité : c'est que nous n'aurons pas besoin d'attendre la fin de son exécution pour savoir que la cohérence financière n'est pas livrée avec.

Vous avez regretté l'indifférence qui marque la naissance du IX<sup>e</sup> Plan — tel est bien le cas dans ma région. Mais à qui la faute ? Devant des perspectives aussi incertaines, comment s'étonner de tout le bruit fait autour des contrats de Plan et des négociations Etat-régions ? En définitive, ils risquent bien d'apparaître comme une tentative pour décentraliser l'impopularité en repassant des charges à ceux qui administrent au plus près des populations !

**M. Michel Barnier.** C'est tout à fait cela !

**M. Jean Narquin.** Dans les régions, nous connaissons mieux que quiconque nos besoins, mais aussi nos moyens, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il ne suffit pas de négocier si les dossiers sont « verrouillés » par les administrations centrales. Or, on ne peut le nier, les régions seront soumises à des pressions considérables et les cofinancements systématiques aboutiront à des transferts de charges rampants dont je vous ai d'ailleurs déjà donné quelques exemples lors d'un récent débat.

J'ai apprécié, ce matin, la façon dont le rapporteur pour avis, M. Chouat, a parlé des conséquences redoutables du P. P. E. n° 11 sur certains petits C. H. U. Cela me dispensera d'y revenir.

A Angers, j'ai un C. H. U. qui figure en première ligne des établissements menacés : il fait équipe avec l'université, laquelle est exclue de la négociation. Dans ce cas particulier, le contrat de Plan régional apparaît comme le paravent du désengagement de l'Etat.

Certes, ce ne sont là que cas particuliers : mais il s'agit aussi d'illustrations !

Voilà, brièvement évoquées, les principales raisons qui ôtent au IX<sup>e</sup> Plan, je le crains, l'essentiel de sa crédibilité. Vous avez souhaité, monsieur le secrétaire d'Etat, un consensus, au-delà des clivages politiques. Je peux vous apporter un témoignage : dans mon département, il est en passe de s'établir mais, malheureusement, c'est pour refuser le Plan qui nous est proposé ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Benetière.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je limiterai mon intervention au secteur agro-alimentaire dans le IX<sup>e</sup> Plan.

En effet, bien des remarques ont déjà été présentées sur le fait que l'agriculture n'était pas prise en compte dans les priorités du IX<sup>e</sup> Plan. Mais, je le crois, les observations formulées lors du débat sur la première loi de Plan ne peuvent pas être répétées aujourd'hui, et c'est une bonne chose car, à l'aube du IX<sup>e</sup> Plan, il est bon de considérer les atouts dont le secteur agro-alimentaire peut doter notre appareil industriel dans la nécessaire politique de modernisation de notre pays.

Le premier atout, c'est la contribution immédiate de ce secteur au rééquilibrage de notre commerce extérieur. Vous connaissez les chiffres. En 1982, le solde excédentaire de nos industries agro-alimentaires s'élevait à 15 milliards de francs ; en 1983, il atteindra presque 20 milliards de francs, ce qui n'est pas loin du résultat record de 1981 — plus de 21 milliards de francs.

Le deuxième atout est considérable par rapport aux objectifs que se fixe le IX<sup>e</sup> Plan en ce qui concerne le maintien de l'emploi. Depuis des décennies, il est vrai, l'agriculture souffre de l'exode rural. Mais, sans doute du fait de la crise, la diminution de la population active agricole a été beaucoup moins forte pendant la dernière période qu'apparavant. Entre 1970 et 1975, la population active agricole a baissé de 3,7 p. 100 annuellement ; entre 1975 et 1980, le rythme de la diminution est tombé à 1,1 p. 100. Les industries agro-alimentaires, je le rappelle, assurent 10 p. 100 de l'emploi industriel français.

Le troisième atout est fondamental : c'est le rôle joué par les agriculteurs, mais aussi par les industries agro-alimentaires, dans la politique d'aménagement du territoire. Dans de nombreuses régions, notamment les régions de montagne ou les zones rurales défavorisées, nous ne préserverons la vie des communes rurales, vous le savez très bien, que si nous maintenons une activité agricole, avec tous les problèmes que cela implique, car les conditions de l'activité agricole sont profondément différentes en montagne et en plaine.

Mais il faut être bien conscient du fait que les problèmes de l'agriculture ne peuvent pas et ne doivent pas être posés dans notre pays dans les mêmes termes que pour l'agriculture américaine ou néo-zélandaise, par exemple : ce ne sont pas les seules conditions de la concurrence internationale qui doivent nous dicter ce que peut être l'avenir de l'agriculture française — sinon, nous sacrifierions notre pays et nombre de ses régions.

Le IX<sup>e</sup> Plan doit donc aider à soutenir la formation des revenus agricoles, à réorienter la nécessaire modernisation des exploitations agricoles et à renforcer l'efficacité et les performances de l'appareil de transformation et de distribution du secteur agro-alimentaire. Car si l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire possèdent des atouts, il faut avoir conscience que ceux-ci sont menacés.

D'abord l'emploi dans l'agriculture est menacé par la sous-rémunération du travail agricole. Nous avons connu dix années de baisse du revenu agricole. Or il y a eu en 1981 une hausse de 1,7 p. 100 du revenu brut agricole moyen et elle a atteint 9,1 p. 100 en 1982. Malheureusement, selon les estimations de la commission des comptes de l'agriculture, en 1983, ce revenu subira une baisse de 3,5 à 4 p. 100. Cette évolution prévisible est inquiétante mais elle manifeste simplement la réapparition du « ciseau » entre les prix des consommations intermédiaires et ceux des produits agricoles. Les premiers ont progressé de 9,4 p. 100 en 1983, alors que les seconds ont augmenté de 9 p. 100. Dans le même temps, le poids des charges financières, des remboursements d'intérêts s'est alourdi de 18 p. 100 dans l'agriculture.

Nous voyons donc bien dans quelle situation de dépendance vit l'agriculture par rapport à ses financiers, à ses fournisseurs de produits nécessaires à son activité et à ses distributeurs. De plus en plus, les agriculteurs sont inscrits dans un mode de production agro-industriel dans lequel il leur est difficile de dégager de vrais revenus.

Mais, dans cette sorte d'« état », prix des consommations intermédiaires-prix des produits agricoles, il apparaît manifestement que les agriculteurs seraient les premiers bénéficiaires d'une politique de lutte victorieuse contre l'inflation. Ils s'intègrent, en effet, dans une politique de prix « administrés », décidés à Bruxelles. Mais eux-mêmes ont bien souvent à subir les effets de prix décollant du marché, tant en amont qu'en aval. Lutter contre l'inflation, c'est donc d'abord rendre service aux agriculteurs, en défendant le revenu agricole. Il faut donc espérer que le Gouvernement réussira son entreprise en 1984.

Le deuxième atout menacé est l'équilibre des échanges extérieurs: il n'est pas menacé, certes, dans les résultats de 1983, qui seront satisfaisants, mais il le sera lors de la grande négociation internationale qui s'ouvre à Athènes. Nous en savons tous l'importance. Dans cette négociation, il s'agit de savoir si nos partenaires de la communauté considèrent toujours comme valables les principes sur lesquels s'est édifiée la Communauté européenne agricole: la préférence communautaire et la solidarité financière.

Ces principes ont-ils encore un sens pour nos partenaires européens? Si tel est le cas, il faut leur demander s'ils veulent la mise en place d'une véritable politique commerciale de la communauté: il n'est plus possible de laisser s'y développer les excédents agricoles tout en lui refusant les moyens d'une véritable politique commerciale.

Lorsque nous avons à traiter sur les marchés égyptien ou algérien, par exemple, nous devons pouvoir bénéficier de conditions de négociations identiques à celles des autres grands pays producteurs agricoles. Actuellement, avec le fonctionnement de l'Europe agricole, nous ne le pouvons pas, ce qui permet aux Etats-Unis de développer une grande offensive internationale. Aussi la production agricole américaine a-t-elle augmenté de 100 p. 100 de 1973 à 1982, tandis que la production agricole européenne n'a progressé que de 50 p. 100. A Athènes, par conséquent, le grand enjeu est de savoir si les agriculteurs français peuvent avoir confiance dans les capacités de l'Europe de défendre ses marchés et d'en conquérir de nouveaux.

Pour faire face aux deux aléas qui pèsent sur l'agriculture, le revenu et le marché, il importe de prendre des mesures de modernisation qui, dans les différentes hypothèses, donneront à nos agriculteurs les meilleures chances de se défendre.

A cet égard, le IX<sup>e</sup> Plan apporte plusieurs réponses décisives, notamment en ce qui concerne la priorité reconnue à la filière recherche-formation-développement. L'agriculture française ne survivra pas aux années 1990-2000 si elle ne hisse pas sa productivité à des niveaux comparables à ceux des autres pays d'Europe. Au Danemark ou aux Pays-Bas, par exemple, on obtient actuellement des rendements bien supérieurs à ceux de la majorité des exploitations agricoles françaises.

Il faut donc mettre la recherche, le développement et la formation à la disposition de tous les petits et moyens agriculteurs qui constitueront demain l'élément essentiel de l'agriculture française. C'est la première priorité.

En outre, il convient d'ouvrir la politique de modernisation à ceux qui en ont été écartés au cours des années précédentes, aux petits et aux moyens agriculteurs. Les propositions à l'étude pour allonger la durée des plans de modernisation et réduire les objectifs de revenus à atteindre au terme de ces plans me semblent aller dans la bonne direction. C'est la deuxième priorité.

Une troisième priorité me paraît très positive: c'est la reconnaissance de secteurs prioritaires, notamment la priorité accordée à ceux dans lesquels nous sommes le plus en déficit et où ce déficit peut être rapidement comblé. Je veux parler, entre autres, de l'horticulture, du secteur des fruits et légumes et des oléo-protéagineux dont l'importation nous coûte si cher quand elle se fait par le port de Rotterdam, notamment. Je devrais mentionner aussi la viande de porc et la filière bois. Voilà un ensemble de secteurs où nous devons engager des actions prioritaires pour relever le défi du IX<sup>e</sup> Plan dont l'enjeu est élevé.

La première loi de Plan offrait une alternative toujours d'actualité, à mon avis, pour l'agriculture française, condamnée à poursuivre la mutation dans laquelle elle s'est engagée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Pour réussir cette mutation, à tous les stades de la filière agro-alimentaire, un soutien à la modernisation est nécessaire. Il faudra des crédits de modernisation, des financements pour que les exploitations agricoles se développent et pour que les industries alimentaires se trouvent de nouveau en tête par leurs performances technologiques.

Mais s'ils veulent obtenir ces crédits de modernisation et bénéficier, au cours des cinq années à venir, d'un budget agricole permettant de poursuivre cette politique, les agriculteurs doivent accepter de s'engager en contrepartie dans les voies que nous leur proposons, par exemple dans la réforme de la fiscalité agricole. Il s'agit là d'un pas positif que les autres pays européens ont déjà franchi.

Les agriculteurs français doivent également accepter de reconsidérer leur participation au budget social de la nation. Ce n'est qu'en payant des impôts, au même titre que l'ensemble de leurs concitoyens, pour contribuer à l'effort de solidarité, et en participant équitablement au financement du budget social de la nation, qu'ils pourront obtenir, en contrepartie, les crédits de modernisation leur permettant de réussir la véritable mutation dont ont besoin le secteur agricole et notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Lecuir.

**Mme Marie-France Lecuir.** Dans cinq ans, à la fin du IX<sup>e</sup> Plan, les enfants âgés de cinq ou six ans aujourd'hui, qui apprennent à lire, aborderont le collège.

Et si on voulait modifier l'avenir de tous ces enfants, répartir différemment leurs chances d'acquérir une formation, de trouver un emploi?

Si on voulait que ce ne soient pas toujours les mêmes qui soient les plus nombreux dans les collèges techniques, et au chômage?

Actuellement, les trois quarts des enfants de cadres supérieurs entrent en deuxième cycle long — mais un quart seulement des enfants d'ouvriers, et avec plus de retard.

Aujourd'hui, dans une classe de deuxième année de C.A.P., la moitié des élèves sont des enfants d'O.S., mais dans une classe de première C, la moitié sont des enfants de cadres moyens et supérieurs.

On connaît mal l'origine sociale des jeunes chômeurs, mais elle reflète ces inégalités. Le chômage frappe partout, mais plus fort les jeunes, surtout les non-diplômés, et les jeunes de milieu populaire.

Si on voulait changer tout cela?...

On ferait le IX<sup>e</sup> Plan!

Développement des formations technologiques, amélioration de l'apprentissage, stages d'insertion et de qualification, en alternance, modernisation des stages de formation professionnelle, doublement des contrats emploi-formation aux formules diversifiées, stages de jeunes volontaires, toutes ces actions pour l'emploi des jeunes sont inscrites dans le IX<sup>e</sup> Plan.

Certes, ces mesures ne sont pas toutes nouvelles: mais la novation introduite par le IX<sup>e</sup> Plan est de stabiliser des actions qui étaient trop souvent par le passé conjoncturelles.

La programmation permet une action globale, coordonnée, plus efficace parce que moins aléatoire pour tous ceux qui en ont la responsabilité.

La planification permet de traduire dans les faits la volonté de répondre et de donner les bonnes réponses aux problèmes si bien posés par le rapport du professeur Bertrand Schwartz.

J'insisterai maintenant sur un autre aspect novateur: l'accueil, l'écoute et l'aide aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

Ils sont les plus vulnérables en période de fort chômage: au mois de septembre de 1983, 42 p. 100 des demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans n'avaient pas de formation professionnelle, ou alors une formation d'un an au plus, et sans diplôme.

D'une enquête du centre d'études de l'emploi, effectuée auprès de jeunes ayant été inscrits au chômage cinq ans auparavant, il résulte que le chômage affecte le plus profondément et parfois le plus durablement les jeunes sans diplôme d'origine populaire, cumulant le manque de capital social et l'absence de capital scolaire. Ils ne possèdent ni le réseau de relations ni les titres scolaires qui garantissent une entrée « en douceur » dans la vie active.

Si les garçons d'origine populaire sans diplôme retrouvent assez rapidement du travail, c'est pour le perdre aussi vite et occuper une succession de postes intérimaires ou précaires, en alternance avec des périodes de chômage.

Les jeunes femmes d'origine populaire, qui ont quitté l'école précocement, sont particulièrement sensibles au chômage, au moment où précisément elles se marient et ont des enfants.

Ne pouvant plus exercer les emplois qu'elles occupaient avant — postes avec horaires d'équipe, de nuit, décalés du rythme familial, trop peu payés pour compenser la garde de leurs enfants — et souvent éloignées des centres et des zones d'emplois, nombre d'entre elles renonce à chercher du travail lorsque la durée du chômage se prolonge. Elles deviennent alors inactives.

Rejetées du marché du travail, elles se sentent dépréciées et s'inquiètent pour leur avenir. Elles n'ont pas vraiment choisi entre le travail et l'éducation de leurs enfants.

L'effort qui a été accompli depuis deux ans en faveur de ces jeunes les plus durablement en difficulté porte sur les capacités de maintien dans le système scolaire initial, sur la formation complémentaire, sur les premiers contrats de travail, mais aussi sur l'information, l'accueil et l'orientation.

Les permanences interinstitutionnelles qui ont été mises en place continueront de fonctionner au cours du IX<sup>e</sup> Plan. L'accueil qu'on leur fait doit permettre aux jeunes de se situer dans leur histoire personnelle et d'agir davantage sur leur orientation et leur formation.

Les responsables des missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes veulent aller plus loin. Sous le régime associatif de la loi de 1901 ces missions rassemblent tous les partenaires d'une zone géographique donnée pour aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans en difficulté à s'insérer socialement et professionnellement. Lieu de rencontre, lieu de réflexion et d'action collectives, elles sont guidées par le souci d'être à l'écoute des besoins et des difficultés des jeunes pour les soutenir, les aider, les accompagner dans leurs démarches quelles qu'elles soient, non pas seulement pour l'orientation, l'inscription à tel stage, l'obtention de telle ressource, mais surtout pour l'ouverture d'un dialogue.

Les quatre-vingt-sept missions locales devront fournir aussi des éléments d'appréciation sur la situation des jeunes, sur leur avenir, grâce à des compléments de formation, sur leur entrée dans la vie professionnelle, leur maintien dans des emplois stables et leur insertion. Nous souhaitons que leur action soit explicitement incluse dans le IX<sup>e</sup> Plan.

Constituant un dispositif de rattrapage après l'échec scolaire, les nouvelles actions en faveur des jeunes en difficulté devraient disparaître à mesure que se renouvèlent le système éducatif initial. Encore faut-il que l'éducation nationale soit à l'écoute des jeunes qu'elle n'a pas pu former et modifier, en conséquence, ses méthodes et ses programmes.

Encore faut-il que l'A.N.P.E. écoute les jeunes qu'elle n'a pas pu placer. Les bilans professionnels systématiques au quatrième mois de chômage, par exemple, l'amélioration du service public de l'emploi y contribueront. Tel est l'objectif du sous-programme 2 du P.P.E. pour la réalisation duquel est prévue pour 1984-1988 une enveloppe de plus de 20 milliards de francs.

Les stages en alternance, les permanences et les missions locales peuvent donc donner naissance à de nouvelles formes de formation et de « suivi » des jeunes. Encore faut-il qu'associations et collectivités locales continuent à s'y consacrer durablement, comme elles l'ont fait depuis deux ans.

La charge de la délégation interministérielle pour l'insertion des jeunes en difficulté est lourde et délicate. Nous la soutenons en votant les P.P.E. n° 2 et n° 6, notamment, et nous nous intéresserons aux résultats.

Les objectifs, les indicateurs chiffrés, les engagements de dépenses et le contenu des sous-programmes des P.P.E. n° 2 et n° 6 convergent pour engager jeunes et formateurs, ministères et collectivités locales dans une formidable bataille, à rebours de ce qui se passe depuis des décennies.

Œuvre de justice, la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités devant l'accès à l'emploi peut aussi dégager des capacités considérables et améliorer la productivité. Elle est aussi une œuvre économique, dont dépendra la réussite du IX<sup>e</sup> Plan. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Fèvre.

**M. Charles Fèvre.** Le 14 juin, prenant la parole sur la première loi de Plan, M. le Premier ministre n'évoquait l'agriculture qu'en quelques mots, et par le biais de ce qui est devenu le leitmotiv du Gouvernement socialiste : la fiscalité agricole.

Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, le même jour, n'avez abordé les problèmes de l'agriculture que pour justifier l'option horizontale des douze programmes prioritaires d'exécution et écarter, même pour ce secteur si important pour notre économie, un programme prioritaire spécial.

Sans doute, le lendemain le 15 juin, confirmant cette démarche, vous précisiez en répondant aux orateurs : « S'il semble que, dans le cadre de l'approche horizontale il faille encore mieux expliciter les problèmes, nous le ferons. »

Mais la lettre rectificative du 16 juin, décevante et laconique sur ce point, ne comportait que quelques ricochets à ces propos, et ils étaient noyés dans la masse.

Muré dans vos certitudes inébranlables, vous nous soumettez un second projet de loi relatif aux moyens du IX<sup>e</sup> Plan, qui, pour l'agriculture, se situe, malheureusement, dans le droit fil du texte de juin dernier.

Force est bien de constater que vous avez choisi de ne plus considérer l'agriculture française comme un secteur prioritaire. Vous avez été élu sur le thème du changement. Voilà un changement de taille que vous avez mis plus deux ans à préparer et à réussir. Le nœud gordien est maintenant tranché. Ceux qui nourrissaient encore quelque illusion devront remettre leur montre à l'heure.

« Priorités » — traduisons : autres priorités — « redéploiement des ressources » — traduisons : en faveur d'autres actions ou secteurs — tels sont les maîtres mots du IX<sup>e</sup> Plan dans lequel l'agriculture est noyée, diluée, dans huit programmes prioritaires d'exécution sur douze, désintégré !

Ce n'est pas l'approche sectorielle de la troisième partie qui peut changer cette donnée de base : elle est partielle et trop qualitative, se fondant sur quelques principes tels que la contribution de l'agro-alimentaire à l'équilibre extérieur, la bataille de l'emploi ou un meilleur aménagement du territoire.

Activité bien spécifique, mais multiforme dans ses composantes et dans ses retombées, notre agriculture mériterait pourtant beaucoup mieux. Contribuant au maintien de l'espace naturel et du tissu rural ainsi qu'à l'aménagement du territoire, assurant nos besoins alimentaires, déterminante pour l'équilibre de nos échanges extérieurs, base de l'emploi et de la distribution de revenus en raison de ses incidences en amont et en aval, l'agriculture aurait dû constituer une véritable priorité pour le IX<sup>e</sup> Plan — dix-huit régions sur vingt-deux, je le rappelle, en avaient jugé ainsi.

Je pense, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'on en sera persuadé dès 1984, la première année d'exécution du IX<sup>e</sup> Plan.

Partout, l'emploi, notamment l'emploi industriel, est extrêmement fragile. Le chiffre de deux millions de demandeurs d'emplois est artificiel. Un nombre considérable d'entreprises, y compris petites et moyennes, tiennent à bout de bras une partie plus ou moins importante de leurs emplois. Malheureusement, elles ne tiendront pas encore longtemps.

Demain, la situation peut empirer vite et fort, d'autant que, tout le monde le sait, la France ne bénéficiera pas de la reprise qui se dessine et qui va se confirmer dans les principaux pays occidentaux en 1984.

**M. Marcel Wacheux.** On verra !

**M. Charles Fèvre.** Le seul secteur qui pourrait tenir bon dans une situation aggravée, c'est l'agriculture et ses composantes agro-alimentaire et forestière.

Encore faut-il que les agriculteurs gardent l'espoir, qu'on leur dise clairement que l'on compte sur eux et qu'on leur donne les moyens nécessaires, pour qu'ils n'aient pas l'impression que leur activité est sacrifiée sur l'autel du redéploiement et des autres priorités.

Voilà pourquoi il fallait que des moyens financiers soient prévus dans cette deuxième loi de Plan et que quatre lêtes de chapitres, au moins, apparaissent nettement à propos des engagements financiers : l'équipement de l'espace agricole, la gestion des exploitations, la formation et la recherche, la transformation et la commercialisation des produits, la mobilisation des ressources forestières.

Rien de tout cela n'est explicité de manière cohérente.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Mais si !

**Charles Fèvre.** Pas d'engagements chiffrés, sinon sporadiques, et qui, pris isolément, ne revêtent pas une grande signification.

La preuve concrète de votre désintérêt pour l'agriculture et de votre légèreté à son égard, nous l'avons dès aujourd'hui. En voici trois exemples.

Premier exemple : les calamités agricoles ont été plus graves en 1983 qu'en 1976 ; mais avec des reports d'échéances d'emprunt portant un intérêt supérieur au taux d'inflation annoncé, l'effort de l'Etat est aujourd'hui bien moindre qu'en 1976. Pour un secteur en difficulté qui passe un mauvais cap, mieux vaut parler, à propos de votre action, plutôt que de l'exercice de la solidarité nationale, d'une « désolidarité nationale » pure et simple.

Deuxième exemple : votre budget de l'agriculture pour 1984 s'inscrit dans la ligne du IX<sup>e</sup> Plan : les dépenses augmenteront de 4,3 p. 100, soit une progression de moitié inférieure à celle des dépenses du budget général.

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** Mais quel rapport avec le Plan ?

**M. Charles Fèvre.** Les dépenses de fonctionnement tireront leur épingle du jeu, mais les dépenses d'investissement diminueront de près de 8 p. 100 par rapport à cette année, et, si les paiements restent stables, ce sera en francs courants. En d'autres termes, leur montant diminuera de 7 à 8 p. 100 en francs constants.

C'est un virage complet par rapport à la politique suivie depuis vingt ans.

**M. Marcel Wacheux.** Allons, allons ! Et les revenus agricoles ?

**M. Charles Fèvre.** Le budget de l'agriculture pour 1984, le premier du IX<sup>e</sup> Plan, sacrifie ainsi les investissements collectifs agricoles, c'est-à-dire les dépenses qui préparent l'avenir. Et votre politique du crédit montre qu'il en est de même en ce qui concerne les investissements productifs des exploitations.

Troisième exemple : votre « intérêt » pour la fiscalité agricole. Il donne la mesure de votre désintérêt évident pour l'activité agricole. Là, c'est vrai, vous annoncez la couleur : vous visez à une meilleure connaissance des revenus agricoles pour réduire l'évasion fiscale...

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis, et M. Jean-Jacques Benetière.** Vous êtes contre ?

**M. Charles Fèvre.** ... et les actes vont plus vite que les paroles.

Pour convaincre les sceptiques, revenons un instant sur le contenu de quelques-uns des articles 72 à 81 du projet de loi de finances pour 1984.

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** Ce n'est pas le sujet !

**M. Charles Fèvre.** Il n'est pas mauvais de le rappeler, mon cher collègue.

Ce contenu, quel est-il ? Assujettissement en 1988 de la majorité des exploitations agricoles à temps plein au régime du bénéfice réel, imposition du bénéfice fictif que constitue la réintégration des avances aux cultures dans les stocks, inadaptation de votre réforme quant à la comptabilisation des stocks à rotation lente qui ne résout pas le problème, mais supprime toute provision pour hausse des prix.

L'« évasion » va diminuer, mais, surtout, les agriculteurs vont payer des impôts assis sur du vent !

Ainsi, le IX<sup>e</sup> Plan commence mal pour l'agriculture. Je ne me livre pas à un procès d'intention, monsieur le secrétaire d'Etat, je vois les actes, et ils sont éloquentes.

En réalité, le Gouvernement socialiste n'aime pas les agriculteurs (*Protestations sur les bancs des socialistes*) et, s'il supporte l'agriculture, c'est qu'elle apporte encore un solde positif dans le commerce extérieur, solde qu'on est bien content de trouver en ces temps difficiles. On le savait. Vous en apportez aujourd'hui et pour demain la lumineuse, mais triste, démonstration.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Quelle démagogie !

**M. Charles Fèvre.** A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture française a été protégée à outrance, et on l'a fortement sollicitée.

**M. Jean-Jacques Benetière.** C'est précisément ce que vous êtes en train de faire.

**M. Charles Fèvre.** L'importance de la population agricole et des préoccupations politiques l'expliquaient.

Les lois d'orientation de 1960 et 1962 ont entrepris l'adaptation de l'agriculture à une économie que la reconstruction d'après-guerre et le Marché commun avaient transformée. Vous rompez avec cette politique à laquelle vous substituez une stratégie de rupture. C'est un mauvais coup porté à un secteur essentiel.

A nos yeux, les pouvoirs publics doivent nourrir deux grandes ambitions en ce qui le concerne : d'abord, la parité de la protection sociale et la parité de la considération, afin de faire de notre agriculture un pilier solide de notre économie et de notre société ; ensuite, la réussite, grâce à un effort vigoureux d'investissement individuel et collectif, d'une adaptation exigeante mais nécessaire à l'Europe et au monde de demain.

Vous tournez le dos à ces ambitions justes, réalistes et responsables. Ces ambitions, nous les poursuivrons lorsque, bientôt, les Français nous confirmeront leur confiance en nous redonnant le pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat.** Pour la suite, je répondrai au fond sur l'ensemble des problèmes concernant l'agriculture. Mais je voudrais, dès à présent, présenter deux remarques qu'appelle l'intervention de M. Fèvre.

La première est la suivante : la crise européenne que nous traversons pourrait avoir des effets, surtout sur les problèmes agricoles. Le Gouvernement français se bat avec beaucoup de courage pour apporter des réponses satisfaisantes. Les organisations syndicales ne s'y sont pas trompées, qui soutiennent cette action. Il serait donc utile qu'au sein de l'Assemblée, chacun apporte également son aide.

Deuxièmement, j'insiste, après M. Benetière, sur le montant des crédits — 18 milliards de francs — destinés à financer dans le Plan des actions qui touchent directement l'agriculture...

**M. Jean-Jacques Benetière.** A très juste titre.

**M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat.** ...et qui concernent la forêt, l'agro-alimentaire, l'hydraulique, la formation.

Je rappelle que nous avons pris la décision de protéger pendant toute la durée de ce plan les engagements budgétaires concernant l'hydraulique. C'est ainsi, par exemple, que pour la première fois, les trois régions du Sud-Ouest pourront planifier leurs travaux grâce à une vision d'ensemble, sans devoir recourir année après année à des montants aléatoires...

**M. Francis Geng.** Qu'est-ce à dire ?

**M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat.** ...et qu'un calendrier précis fixera leurs liens avec l'Etat.

Voilà qui montre bien, monsieur Fèvre, que nous donnons à l'agriculture toute sa place dans ce IX<sup>e</sup> Plan, comme je le dis en permanence, et que nous avons eu le souci de rassembler dans un seul chapitre l'ensemble de ces actions pour leur donner toute leur cohérence, et je remercie M. Benetière de l'avoir souligné. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Charles Fèvre.** Mais vous ne les avez pas rassemblées : il n'y a pas de P.P.E. !

**M. le président.** La parole est à M. Gascher.

**M. Pierre Gascher.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne suis pas, vous le savez, de ceux qui partagent vos opinions politiques. Mais qui ne souscrirait au grand dessein que vous forgez : maintenir à la France sa place dans le monde et obtenir qu'elle se modernise économiquement et socialement ?

Il convient, dites-vous, de dégager des priorités, de favoriser l'investissement productif, de développer la capacité de recherche et d'innovation, de rénover le système éducatif, d'améliorer, enfin, la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes. Mais je me prends à penser, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser, que ce programme sent le soufre (sourires), non pas pour les raisons que vous imaginez : il ne s'agit pas, dans mon esprit, de rivalités politiciennes. L'enjeu, c'est l'« ardente obligation ».



Nous ne devons pas, sur ce sujet, nous permettre de semblables loutes. Il sent le soufre parce qu'il contient trop de bonnes intentions et que, vous le savez comme moi, l'enfer est pavé !

**M. Marcel Wacheux.** Voilà ! On y arrive !

**M. Pierre Gascher.** J'aurais pu, je vous l'accorde, formuler cette même remarque à propos de quelques-uns des plans qui ont précédé celui-ci.

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** Eh oui !

**M. Pierre Gascher.** Je prends, au hasard, la lettre du commissaire général, n° 6, d'octobre 1983.

« Le financement de ces priorités exige une maîtrise des budgets sociaux, un développement de l'épargne par une évolution modérée de la consommation, une amélioration de la situation des entreprises par une réduction du coût des charges financières, une gestion stricte des finances publiques. »

A moins que le Gouvernement ne soit, d'un coup, devenu magicien, comment, monsieur le secrétaire d'Etat, maîtriser les budgets sociaux qui ne sont en équilibre, vous le savez mieux que moi, qu'en raison de la nouvelle progression de la ponction sociale et fiscale ? Comment allez-vous développer l'épargne et la faire converger vers les entreprises, alors que la dette de la France s'accroît, et que le service annuel de cette dette, ajouté à quelques autres causes que je n'ai pas ici le temps de développer, vous oblige à lancer de grands emprunts d'Etat qui assèchent les possibilités d'investissements particuliers vers des secteurs pourtant primordiaux de notre économie ? Comment allez-vous améliorer la situation des entreprises par une réduction du coût des charges financières ?

Dans nombre de secteurs les moins performants, la reconstitution du capital n'est plus assurée, l'autofinancement impossible, le recours à l'emprunt aux taux d'intérêt actuels n'est pas envisageable et l'appareil productif sera bientôt obsolète. Quant aux charges sociales et fiscales, vous savez bien que, globalement, elles ne pourront pas diminuer, et que le chômage, pour des raisons qui ne sont même plus politiques, mais technologiques, ne reculera dans aucun pays industrialisé. Il imposera, sous diverses formes, qu'il s'agisse des contrats de solidarité, du partage du travail ou des Assedic, une aide sans cesse accrue. Si vous ne la faites pas porter sur les entreprises, il faudra que vous la répartissiez sur les salariés, avec les effets pervers qui, inévitablement, s'ensuivront.

Enfin, comment assurerez-vous une gestion stricte des finances publiques, quand on sait la part grandissante des dépenses budgétaires incompressibles, qui réduisent d'autant les possibilités d'investissement ? Le déficit du budget, si méritoires que soient les efforts que vous consentiez, ne pourra avant longtemps être endigué. Les autres grands pays industrialisés n'ont pu, eux non plus, y parvenir.

Alors, qu'en sera-t-il du IX<sup>e</sup> Plan ?

**M. Hubert Prévot, commissaire général du Plan,** concluait ainsi un article, ô combien vapoureux, paru dans le journal *le Monde* : « Le seul gisement vraiment inépuisable, c'est l'intelligence. L'avenir n'est ni aux monstres ni aux belles au bois dormant : il est à ceux qui font du jogging tous les matins. » A supposer que cela ait un sens — je n'en suis pas très sûr — je ne puis que vous souhaiter, monsieur le secrétaire d'Etat, de tenir une forme parfaite. (*Sourires.*)

**M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat.** Je m'y efforce !

**M. Pierre Gascher.** Et ne voyez en mes propos nulle acrimonie. Encore une fois, ce ne serait pas convenable, tant les intérêts de la France exigent que nos décisions soient toujours à la hauteur de son développement harmonieux, afin qu'elle soit digne d'elle-même, au rang qui est le sien.

Voyez-y plutôt comme une tragique lucidité. « Sire — disait Turgot à l'heure où il quittait son ministère — j'espère que l'avenir ne me justifiera pas. » Tel est, monsieur le secrétaire d'Etat, le vœu que je forme pour mon pays. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chaubard.

**M. Albert Chaubard.** Nous avons aujourd'hui à tracer le portrait énergétique de notre pays, à la fois pour les cinq ans qui viennent — et là les principaux traits en sont déjà connus — et pour les années 90, puisque les moyens de production décidés

et installés pendant le IX<sup>e</sup> Plan satisferont les besoins des plans futurs. Il était donc nécessaire qu'au-delà du débat de l'automne 1981 préparé par les rapports Hugon et Bougerol et par la mission d'information parlementaire conduite par Paul Quilès, soient remises sur le métier les prévisions énergétiques.

Vous l'avez compris, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous avez mis en place le groupe « long terme-énergie » présidé par notre collègue Noël Joseph. Le choix d'un député est, à l'évidence, la preuve de l'intérêt du Gouvernement pour le Parlement, et je tenais à vous en remercier.

Le groupe « long terme-énergie » fut le lieu d'un débat entre les tenants de deux conceptions de la politique énergétique. L'une, qui consiste à empiler des productions sans souci de cohérence, qui oublie que la valorisation aveugle d'une énergie peut avoir des conséquences néfastes sur d'autres productions, qui revient en fait à prôner la loi du plus fort, ne peut que défavoriser les plus fragiles des acteurs énergétiques, comme le charbon national dont la fragilité fait partie intégrante de l'héritage qui nous a été légué le 10 mai 1981.

**M. Marcel Wacheux.** Très bien !

**M. Albert Chaubard.** L'autre conduit à définir une politique cohérente de l'énergie s'appuyant sur un appel équilibré aux diverses ressources énergétiques ; valorisant ce qui peut être un atout, comme la disponibilité électrique dès lors qu'elle est bien utilisée ; intégrant certaines contraintes librement consenties, comme celles liées aux contrats de gaz imposées par la nécessité absolue de gérer la politique charbonnière en prenant en compte sa dimension sociale ; se fondant, enfin, sur une prévision analytique de la demande et non pas sur la seule production d'énergie.

Le groupe « long terme-énergie » a fait sienne la seconde conception, refusant par là même de réduire la politique énergétique à la somme des politiques définies par chaque producteur.

A travers les deux lois de Plan, le Gouvernement a largement suivi les conclusions de ce groupe. Il lui appartient maintenant d'être le chef d'orchestre d'une formation dont les musiciens ont pour noms Electricité de France, Gaz de France, Charbonnages de France, Agence française de la maîtrise de l'énergie, sans oublier les collectivités locales et les compagnies pétrolières. Mais il pourrait se trouver parmi eux des musiciens dont le désir d'être solistes les porterait à jouer plus fort que les autres, au détriment de la qualité du concert. Si tel devait être le cas, il appartiendrait alors au chef d'orchestre de calmer les ardeurs pour permettre une bonne exécution de la partition.

Mais venons-en à la partition, c'est-à-dire aux deux axes principaux de la politique proposée : la diversification de nos sources d'approvisionnement et l'indépendance énergétique s'appuyant sur l'adaptation de la demande pour atteindre le taux de 50 p. 100 d'indépendance en 1990.

Pour atteindre ce double objectif, vous nous proposez une stratégie à deux volets essentiels. D'une part, une politique active de maîtrise de l'énergie, qui fait l'objet du programme prioritaire d'exécution n° 5, ce premier volet a trait à la consommation. D'autre part, un appel aux énergies primaires nationales, avec une priorité à la pénétration performante de l'électricité dans l'industrie, traduite dans un des grands objectifs quantifiés : ce second volet concerne la production.

Pour mener à bien cette politique, l'Etat a des partenaires, ou plutôt des relais, qui se doivent d'intégrer la politique gouvernementale à leur stratégie d'entreprise. Il apparaît à l'évidence que le projecteur doit être braqué sur trois partenaires essentiels, à savoir Electricité de France, Charbonnages de France et Agence française de la maîtrise de l'énergie.

C'est à l'A.F.M.E. que reviendra la responsabilité principale de l'application du programme prioritaire d'exécution n° 5. Mais, si l'agence demeure le relais principal, elle n'est pas le relais unique. En effet, pour que le P.P.E. n° 5 atteigne ses objectifs, il faut que cette action soit relayée par les collectivités locales, en particulier par les régions, mais aussi par les différents ministères comme ceux de l'urbanisme et du logement, de l'éducation nationale ou de la santé, pour n'en citer que quelques-uns.

Le deuxième partenaire est Charbonnages de France, parce qu'il appartient à cette entreprise d'initier une politique charbonnière visant trois objectifs.

D'abord, commercialiser et valoriser la production nationale, par exemple à travers les réseaux de chaleur. S'il est noble de produire, l'utilisation de la production est un impératif et vendre est aussi noble tâche. La consommation du charbon

national est étroitement dépendante des choix énergétiques opérés pour la production d'électricité, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Ensuite, développer sélectivement les réserves exploitables dans la limite d'une préférence nationale fixée à 2,5 centimes la thermie en 1981 et, dans le même temps, participer au maintien de l'activité globale des régions minières actuelles.

Enfin, devenir un opérateur international pour valoriser la compétence de l'entreprise et le savoir-faire des industries charbonnières.

Le troisième partenaire est E.D.F. parce que c'est à elle qu'incombera la responsabilité de la saine et bonne gestion de notre disponibilité électrique actuelle ou prévisible.

Quant à l'Etat, il dispose des contrats de Plan pour assurer la cohérence entre la stratégie des entreprises et les orientations du IX<sup>e</sup> Plan. C'est à travers eux que l'équilibre nécessaire entre les différentes énergies peut être respecté et la priorité à la maîtrise de l'énergie maintenue.

Quels sont les écueils à éviter et comment y parvenir ?

S'agissant d'E.D.F., le texte du Plan énonce des objectifs de pénétration électrique quantifiés : atteindre dès 1985 le rythme de cinq térawatts-heure de placements nouveaux par an ; consacrer 1 milliard de francs à cette pénétration en 1984. Toutes les précautions doivent être prises pour que ces objectifs quantifiés ne se traduisent pas par un retour au slogan qui hante beaucoup de socialistes, celui du « tout électrique ».

Pour ce faire, E.D.F. doit d'abord réorienter son action commerciale en priorité vers l'industrie. Il lui faut ensuite favoriser les utilisations rationnelles et techniques performantes de l'électricité en freinant, par exemple, la prolifération du chauffage électrique. Il lui incombe, en troisième lieu, d'utiliser la disponibilité électrique pour en faire un atout de notre industrie dans la compétition internationale. Pour cela, la politique tarifaire doit être adaptée et la généralisation des contrats d'approvisionnement de longue durée recherchée. Enfin, E.D.F. doit participer à l'effort de recherche-développement dans le domaine des technologies électriques, pour les rendre plus performantes.

Cela implique aussi que l'entreprise E.D.F., en tant qu'utilisatrice de charbon national, ne prenne aucune décision, comme des déclassements prématurés de centrales au charbon, dont les effets sur la consommation de charbon national seraient désastreux. Toute diminution de l'appel à l'électricité charbon doit prendre en compte l'équilibre à conserver entre le charbon national et le charbon importé, ainsi que le temps nécessaire aux réindustrialisations des régions minières, qui font partie intégrante du IX<sup>e</sup> Plan et qui ont été concrétisées dès le projet de budget pour 1984.

Le Plan réaffirme solennellement la solidarité nationale en faveur du charbon français, mais cette solidarité n'a de sens que si la production nationale est utilisée. Il faut donc veiller à ce que des décisions hâtives d'E.D.F. ne la rendent pas sans objet. Si des décisions amenant une diminution de l'électricité charbon devaient être prises, elles devraient être le résultat d'une concertation entre le Gouvernement d'un côté, Charbonnages de France et E.D.F. de l'autre.

Pour terminer, je reviendrai sur la nécessité de maîtriser l'énergie, car certains pourraient conclure hâtivement à la pléthore d'énergie et donc à l'abandon de la priorité donnée à son utilisation rationnelle. S'il est clair que le risque de pénurie s'éloigne — les travaux du groupe « long terme-énergie » sont là pour le confirmer — il n'en reste pas moins que nous consommons trop d'énergie chère et que son utilisation est trop souvent mal adaptée aux besoins. Le coût de l'énergie en francs constants a été multiplié par quatre depuis 1970. Il est donc essentiel de faire porter tous nos efforts sur l'adaptation optimale des énergies et, en particulier, sur l'orientation de la demande vers les énergies les plus économiques pour la collectivité en optimisant les ressources.

C'est à ce prix que nous desserrerons la contrainte financière liée aux investissements énergétiques. L'énergie ne doit pas être et ne sera pas un frein à la croissance. Son utilisation rationnelle doit être l'arme privilégiée dans la lutte pour abaisser notre facture énergétique. Elle se révèle d'ailleurs aussi un facteur de croissance, de lutte contre l'inflation et de création d'emplois.

Ces raisons nous paraissent justifier, comme ce projet de loi le propose, que la maîtrise de l'énergie forme l'essentiel d'un programme prioritaire, dont l'exécution dépend de la volonté,

déjà manifestée mais qui doit se réaffirmer sans cesse, de donner à l'agence française de la maîtrise de l'énergie les moyens de sa mission. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bartolone.

M. Claude Bartolone. Monsieur le secrétaire d'Etat, le programme prioritaire d'exécution n° 11 est centré sur l'amélioration de la gestion et sur la modernisation de notre système de santé. Les mesures qui nous sont proposées dans ce programme vont s'appliquer dans un cadre plus global qui a déjà, pour une grande part, été précisé par des réformes en cours d'application ou d'examen. J'en rappellerai rapidement les principales, afin que chacun soit mieux à même de comprendre dans quel environnement ce programme sera réalisé.

D'abord, la loi du 19 janvier 1983 constitue déjà, en elle-même, un cadre permettant une adaptation de notre système de soins. C'est ainsi qu'elle institue le budget global qui, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1984, se substituera au prix de journée comme mode d'allocation des ressources. Ce système sera ou a été complété par la suppression du secteur privé, par la réforme des études médicales, par la réforme des statuts des praticiens hospitaliers, par la mise en œuvre de la décentralisation et, enfin, par le projet de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation hospitalière, que l'Assemblée examinera prochainement en deuxième lecture.

Bref, c'est un ensemble de réformes de fond, de structure, qui permettra à notre système de santé de mieux s'adapter aux réalités de notre temps, notamment à la technicité croissante de l'activité médicale et à l'augmentation du nombre des médecins.

Si la France dénombre à l'heure actuelle un médecin pour 514 habitants, elle en comptera un pour 332 en 1991. Cette croissance est un enjeu de taille qu'il s'agit de maîtriser et qui — on ne peut que s'en féliciter — est abordé avec franchise dans le P.P.E. qui nous est soumis.

Il importe aussi de maîtriser la progression des dépenses de santé qui ne peuvent plus croître indéfiniment comme cela a été le cas au cours des vingt dernières années. En nous présentant son projet de budget pour 1984, le 9 novembre dernier, M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale soulignait à juste titre que « nous devons cesser de croire qu'on soigne mieux parce qu'on dépense sans compter ». L'enjeu fondamental des années à venir est bel et bien la maîtrise des dépenses de santé, qui doit être assurée tout en maintenant la qualité du service rendu. Ce n'est pas parce que l'enjeu économique de la santé est « à la une » que l'enjeu humain doit être oublié. Non, cela ne peut pas être : l'être humain demeurera au premier plan de la politique de santé. Nous resterons ainsi dans le droit fil de la politique conduite dans ce secteur depuis le 10 mai 1981. Le malade est resté, doit rester et restera au centre des préoccupations de tous.

Telles sont les réalités auxquelles il nous faut faire face. C'est dans ce cadre que s'inscrit le P.P.E. n° 11. Ce programme prioritaire d'exécution s'organise autour de deux grands axes : « mieux connaître et mieux gérer », « réorienter le système de soins ».

Personne ne peut raisonnablement refuser ces priorités. Elles sont justes et répondent à des nécessités réelles. Néanmoins, on peut regretter que ce programme prioritaire d'exécution soit par trop centré sur l'hôpital et oublié trop « l'autre médecine », voire les autres formes de médecine.

L'autre médecine, c'est d'abord celle du généraliste. Le rôle du médecin généraliste n'est qu'effleuré dans ce programme. C'est certainement à dessein et dans l'intention louable de ne pas en faire un « fourre-tout » qui ne serait d'aucune utilité puisqu'il ne permettrait pas de saisir immédiatement les objectifs prioritaires reconnus dans le secteur de la santé. Malgré tout, il convient d'avoir conscience du rôle nouveau qui doit revenir au généraliste. C'est lui le médecin du premier recours, celui qui permet d'assurer la continuité et la coordination des soins. C'est lui qui sera appelé, de plus en plus souvent, à participer à des actions collectives de santé : prévention, éducation sanitaire, formation des personnels médicaux et para-médicaux.

Toujours en ce qui concerne « l'autre médecine », c'est-à-dire celle qui ne relève pas exclusivement de l'hôpital, j'insisterai sur le développement des actions de prévention. Le vieux adage populaire « mieux vaut prévenir que guérir » est plus que jamais d'actualité. La prévention, à laquelle est consacré le premier paragraphe du sous-programme n° 2, doit faire l'objet d'une priorité accrue à la réalisation de laquelle tous les acteurs du système de santé doivent être conviés.

Toutes les formes de prévention doivent être considérées avec la plus grande attention, notamment la santé scolaire, trop longtemps maltraitée, si ce n'est abandonnée.

Cette action de prévention doit mobiliser les comités consultatifs régionaux, départementaux et locaux de promotion de la santé, les observatoires régionaux et le comité français d'éducation pour la santé, comme cela a été le cas ces deux dernières années — je vous renvoie à la lecture du rapport d'exécution du Plan intérimaire — mais elle doit aussi et surtout, au-delà des structures, mobiliser l'ensemble des acteurs de la santé. Je pense à nouveau aux médecins généralistes mais aussi au personnel hospitalier, bref, à tous les spécialistes de la santé, du médical au social.

Pour me résumer, l'hôpital est un pilier de notre système de soins, mais il n'est rien sans cet autre pilier qu'est le médecin généraliste, le médecin de famille.

Entre ces deux piliers, la coordination doit se développer. Elle existe déjà au sein des hôpitaux et sera améliorée par la réforme hospitalière. Dans la plupart des villes, les médecins organisent un « tour de garde » et, presque toujours, les urgences peuvent être traitées avec toute la célérité requise.

Cette exemplarité dans la lutte face à l'accident doit aussi être stimulée. Il serait bon que la couverture complète du territoire par le réseau SAMU ainsi que l'implantation des « centres 15 », à raison d'un par département, soient réalisées dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les autres formes de médecine — je pense plus particulièrement aux centres de santé intégrés ou aux cabinets de groupe —, il est nécessaire de bien saisir le rôle qui peut être le leur dans l'avenir. Ces pratiques participent, c'est un fait, à l'enrichissement de notre système de soins, qu'on le regrette ou qu'on l'approuve. Elles participent à sa diversité et sont un des ferments qui permettront aux évolutions ultérieures du système de santé français de se réaliser sans à-coups. Si la notion du libre choix du médecin doit être réaffirmée, elle ne doit pas empêcher la naissance d'autres formes de pratique de la médecine.

Le développement à venir de ces pratiques différentes ne remettra pas en cause la réalité de base de notre appareil de santé qui reste et demeure le cabinet libéral.

En outre, et parallèlement à l'adaptation du réseau d'accueil existant pour les personnes âgées, pour les handicapés ou pour les malades mentaux, une refonte complète du système de financement devra être étudiée. La politique de secteur, que vous développez, monsieur le secrétaire d'Etat, notamment pour la psychiatrie, ne pourra être effective sans cette refonte des systèmes de financement. Cette refonte devra tenir compte des réflexions qui auront été entreprises sur les responsabilités régionales et locales dans la maîtrise des dépenses de santé.

Pour être mieux à même de comprendre ces responsabilités, de les apprécier à leur juste valeur, on remarquera, pour s'en féliciter, la priorité accordée à la « sanistique », connaissance de l'état sanitaire du pays, qui doit mobiliser tous les acteurs du système et plus particulièrement les observatoires régionaux de la santé dont la généralisation sur l'ensemble du territoire devra être réalisée au plus tôt.

Il conviendra aussi d'examiner la place qui doit être reconnue à l'industrie pharmaceutique dans notre système de soins et le cadre normatif dans lequel cette industrie devra évoluer. Des mesures peuvent être d'ores et déjà envisagées pour concrétiser une partie des conclusions du rapport de notre collègue et ami Franck Sérusclat.

Enfin, bien que le sujet n'ait qu'une relation assez éloignée avec le Plan, il ne m'est pas possible de conclure sans avoir dit un mot des relations interprofessionnelles. Ce point est certes délicat et soulève bien des passions, mais il devra, dans les prochaines années, faire l'objet de propositions adéquates.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, tout en souscrivant aux axes de ce programme prioritaire d'exécution, nous devons garder présente à l'esprit une réalité : pour mener à bien ces grandes orientations, il est indispensable de répondre aux préoccupations qui peuvent masquer le moyen terme. Un langage clair et des positions précises doivent être notre règle vis-à-vis des professionnels de la santé. Si ce programme prioritaire d'exécution devait faire naître des craintes sur leur avenir et sur leur devenir, il entraînerait des réactions négatives préjudiciables à sa bonne application. C'est particulièrement vrai pour la psychiatrie : supprimer des lits dans les hôpitaux psychiatriques, institutionnaliser le secteur, c'est bien et indispensable ; mais, pour autant, le devenir des personnels infirmiers et administratifs doit être abordé dans le même temps. Sur ce point, comme sur l'ensemble de ce programme prioritaire d'exécution, c'est en étant clairs et précis que nous serons compris. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### RENVOI POUR AVIS

**M. le président.** La commission de la défense nationale et des forces armées demande à donner son avis sur le projet de loi de finances rectificative pour 1983 dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 1836).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1769 définissant les moyens d'exécution du IX<sup>e</sup> Plan de développement économique, social et culturel (deuxième loi de Plan), (rapport n° 1833 de M. Dominique Taddei, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1824 de M. Didier Chouat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, avis n° 1834 de M. Gustave Ansart, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

